

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2014

Conseillers présents : 28

Absent excusé ayant donné un pouvoir écrit de voter en son nom : 1

Christophe Triplet pouvoir à Patricia Fournier.

Séance ouverte à 19 h 30.

1) Désignation du secrétaire de séance

François-Xavier Louillet, candidat, est nommé à l'unanimité.

2) Modification de la désignation des représentants au sein des commissions permanentes

Patricia FOURNIER :

« Etant donné que le nombre de représentants est plus important, nous demandons une place supplémentaire ».

Madame le Maire :

« Nous n'avons pas à vous parler du nombre de personnes aujourd'hui. Donc, nous allons passer au vote : pour Monsieur Jean-Claude SENECHAL que nous remettons à la commission de voirie ou assainissement, réseaux et accessibilité, et pour Madame Jeannine RIGOLET à la commission de finances, administration et logement. Nous allons voter.

Nous ne changerons rien par rapport à la dernière fois. C'est juste un oubli par rapport aux commissions. Il nous semblait évident que les personnes qui étaient nommées adjoints, automatiquement, faisaient partie des commissions. Cela a été un oubli de notre part ».

Catherine QUIGNON :

« Nous apprécions quand même cette évidence, il aurait été judicieux d'attribuer dans vos représentations lorsqu'un adjoint est en charge d'une compétence, il en est le représentant. Même si sincèrement, je comprends que vous mettiez dans les compétences qui sont exercées les élus qui sont censés être adjoints aux commissions ».

Considérant que pour le bon fonctionnement des commissions permanentes, il y a lieu d'intégrer :

Monsieur Jean Claude SENECHAL pour la commission voirie – Eau – Assainissement – Réseaux – Accessibilité

et

Madame Jeannine RIGOLET pour la commission finances – Administration – Logement.

Sur proposition du Maire, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

- décide d'intégrer :

Monsieur Jean Claude SENECHAL pour la commission voirie – Eau – Assainissement – Réseaux – Accessibilité

et

Madame Jeannine RIGOLET pour la commission finances – Administration – Logement.

29 votants
27 pour
1 contre (M. Hertout)
1 abstention (Mme Fournier)

3) Comptes Administratifs 2013 - Affectation des résultats - Ville

Madame le Maire :

« Nous allons passer aux comptes administratifs 2013 avec l'affectation des résultats, Madame RIGOULET » ?

Christophe HERTOUT :

« Est-ce que vous pratiquez chapitre par chapitre ? ».

Jeannine RIGOULET :

« C'est un exercice long et fastidieux. Or, nous avons déjà travaillé ce sujet en commission de finances. Par conséquent, il me semble plus court et plus rapide, car je ne vois pas l'intérêt d'un compte administratif par chapitre, de le détailler ici, puisqu'il est à votre disposition, vous l'avez entre les mains ».

Christophe HERTOUT :

« C'est un exercice qui n'est pas fastidieux puisqu'il y a une douzaine de lignes à lire pour la section de fonctionnement et bien moins pour la section d'investissement. Je pense que la moindre des choses est de présenter le détail de chaque budget de la ville d'autant que nous l'avons accepté. En effet, à la commission de finances, nous avons tous connaissance, en ce conseil municipal, des différents chapitres de ce compte administratif, mais le public lui, n'en a pas connaissance. Donc moi je pense que le public a peut-être envie de savoir que les charges, en caractère général, ne représentent pas grand-chose pour lui, mais il a peut-être envie de savoir quel est le montant des charges de personnel, il a peut-être envie de savoir quels sont les produits des services et quel est le montant des impôts et taxes. Je pense que nous pouvons tous prendre la page 3 pour la section de fonctionnement ».

Jeannine RIGOULET :

« Nous y sommes. Nous allons effectivement détailler ces chiffres ».

Christophe HERTOUT :

« Nous n'avons pas évoqué la section investissement, vous n'avez que la présentation de la section de fonctionnement pour l'instant ».

Jeannine RIGOULET :

« Effectivement, vous avez raison Monsieur ».

Christophe HERTOUT :

« Désolé, nous avons présenté les recettes d'investissements pas les dépenses »

Jeannine RIGOULET :

« Je l'ai dit tout à l'heure, donc, je reprends ».

Christophe HERTOUT :

« Ils sont dans la liste de supports, éventuellement, qui a été alimentée dans le passé ».

Jeannine RIGOULET :

« Nous ferons mieux la prochaine fois. Donc, j'y retourne...».

Christophe HERTOUT :

« J'ai deux remarques à faire : la première, demain, nous avons une commission de finances concernant le budget primitif. Ce que je vous propose, parce que je suis quelqu'un de constructif, c'est peut-être qu'après la commission de finances, nous prenions un peu de temps ensemble pour préparer la présentation de votre premier budget, et puis nous apprenons, ne finissez peut-être pas tout à fait la présentation du compte administratif parce que nous n'avons pas présenté les dépenses d'équipements individualisés, c'est-à-dire les dépenses concernant la voirie, le gymnase, etc. Présentez ce qui a été affecté pour ces différentes dépenses au chapitre d'équipements. Donc, nous commençons à la page 4 avec les équipements terrain ».

Jeannine RIGOULET :

« Donc, le détail des opérations d'équipements ».

Christophe HERTOOUT :

« J'aurais souhaité que Madame le Maire s'exprime sur le compte administratif puisque c'est la reprise de notre dernier exercice et que vous nous disiez ce que vous pensez de l'excédent de fonctionnement qui est de 1 632 133,13 €. Est-ce qu'il va vous permettre d'envisager des projets, de construire des investissements et d'avoir un fonctionnement qui puisse vous satisfaire ? Et puis j'aurais aimé également que vous nous disiez ce que vous pensez de l'éventuel endettement de notre commune et que vous vous exprimiez aussi sur d'autres agrégats financiers, histoire de savoir ce que vous pensez de la situation financière de la ville. C'est tout ! ».

Madame le Maire :

« Bien, oui. C'est vrai qu'il reste des sous dans la commune, donc je pense que nous allons les jeter par la fenêtre, je pense que c'est ce qu'il y a de mieux à faire non ? Non mais je vais pouvoir regarder tous les projets bien en détail, il est évident que nous allons utiliser ce qu'il reste dans la commune pour des projets intéressants, mais pour le moment, nous n'avons pas encore tout bien étudié. Nous ferons cela en temps et en heure ».

Christophe HERTOOUT :

« Et pourriez-vous vous exprimer sur les agrégats financiers, donc par exemple, nous communiquer le résultat comptable de l'année, le résultat net comptable, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Vous avez vu, tout à l'heure, qu'il y a des recettes d'ordre et des dépenses d'ordre ... ».

Madame le Maire :

« Monsieur HERTOOUT, c'est gentil de nous faire un cours... ».

Christophe HERTOOUT :

« Dans ce cas là, je vous écoute. C'est vrai que c'est une déformation professionnelle ».

Madame le Maire :

« Non, mais je me doute que vous avez d'énormes compétences Monsieur HERTOOUT. Nous l'avons bien compris depuis le début. Je peux donner la parole à Monsieur HEINTZ ».

Catherine QUIGNON :

« Il n'est pas adjoint aux finances ».

Madame le Maire :

« Alors il n'a pas le droit de s'exprimer » ?

Catherine QUIGNON :

« Madame, je vous rappelle le règlement intérieur : que votre adjoint aux finances présente les finances, c'est normal ».

Madame le Maire :

« Oui. Nous allons demander à Madame RIGOULET ».

Catherine QUIGNON :

« Qu'en tant que Maire, vous répondiez aux questions qui vous sont posées, c'est normal ».

Madame le Maire :

« Oui Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Quant à la répartition de la parole, c'est vous qui l'orchestrez en fonction des compétences déléguées à vos adjoints. Si vous avez des difficultés, Madame, à y répondre, vous pouvez donner la parole à votre adjoint aux finances, c'est comme cela ».

Madame le Maire :

« C'est gentil, merci de nous expliquer ce fonctionnement ».

Jean HEINTZ :

« Je voudrais quand même prendre la parole si vous me le permettez. Je souhaite prendre la parole, non pas parce que je suis compétent aux finances, il n'y a que Monsieur HERTOOUT à cette table qui est compétent aux finances, c'est simplement que je ne sais pas à quel jeu vous jouez à vouloir constamment...Comprenez, Madame RIGOULET présente le budget, laissez-la avancer dans sa présentation du budget. Si vous avez des questions à poser, vous les posez, je ne vois pas en quoi... ».

Christophe HERTOOUT :

« Le compte administratif, Monsieur HEINTZ, pas le budget, Monsieur ; le budget, ce sera la semaine prochaine ».

Jean HEINTZ :

« Vous avez raison, Monsieur HERTOOUT, vous jouez sur les mots... Monsieur HERTOOUT, simplement : « les résultats de cette année étaient de un million, l'année dernière il y avait neuf cent soixante dix mille (970 000), l'année d'avant il y avait un million deux, enfin bon il n'y a rien d'étonnant, il n'y a rien d'exceptionnel là dedans. Ceci dit, mais attendez, je finis Madame, laissez un peu le déroulement de la séance se faire comme il faut au lieu d'intervenir constamment ».

Catherine QUIGNON :

« Monsieur HEINTZ, si vous étiez un nouvel élu qui n'a pas de mémoire pour ne pas avoir participé aux conseils municipaux précédents, je comprendrais votre intervention. Faire référence au bilan que nous avons laissé, évoquer l'année N-1, N+1, etc, pas de problème ! Vous oubliez simplement la situation dont nous avons hérité. Vous oubliez simplement... ».

Jean HEINTZ :

« Cela ne sert à rien ».

Catherine QUIGNON :

« Monsieur, je vous réponds parce que vous avez attaqué sur un exercice budgétaire qui était le mien et je vous rappelle que le compte administratif qui vient de vous être présenté, ce ne sont pas les prévisions de demain, c'est ce que nous laissons aujourd'hui. C'est pour cela que nous sommes attachés à ce que les choses soient présentées dans le détail, de manière à ce que demain, vous ne puissiez pas dire : « nous ne savons pas puisque vous semblez déjà avoir oublié ce qu'il s'est passé il y a douze ans ». Donc, je ne vais pas alimenter la polémique, cela ne sert à rien. Vous nous demandez d'être une opposition constructive, eh bien, dans le cadre d'une opposition constructive, partons sur un bilan clair, net, précis, chiffré, avec des orientations. Je vous rappelle que vous ne les avez pas déclinées en commission, aucune commission ne s'est réunie en dehors de la commission de finances, avant la présentation du débat budgétaire. Cela n'est pas normal, c'est un dysfonctionnement majeur. Vous, Monsieur HEINTZ, vous savez comment cela marche. Dans le cadre d'une opposition constructive, nous vous demandons, puisque vous avez un nombre d'élus conséquent, avec des responsabilités, d'assumer vos commissions, de pouvoir présenter les projets sur lesquels vous travaillez. Voilà Monsieur, comment nous pouvons répondre à une allégation qui n'est pas fondée ».

Christophe HERTOOUT :

« Je reviens sur le fait que vous ayez la main mise sur des agrégats financiers divers et variés. Je ne vais pas vous demander plus, simplement, vous m'avez reproché il y a peu, d'avoir fait défiler un certain nombre de chiffres que tout le monde n'avait pas forcément suivi. Donc nous avons dit que l'excédent de fonctionnement était, à peu près, d'un million six cent mille euros, la moindre des choses c'était de dire au public que cet excédent de fonctionnement représente 264,44 euros par habitant de Montdidier, parce que cela, les gens le retiennent. Je pense que tout le monde retiendra que l'excédent de fonctionnement est de 260,00 euros par habitant de Montdidier ».

Jeanine RIGOULET :

« Bon voilà, c'est dit. Je pense que maintenant, il faudrait avancer. Tous les chiffres sont énoncés clairement et il y a des limites quand même pour se plier à l'exercice. Nous le faisons volontiers, de bonne grâce, c'est notre rôle, c'est notre devoir. Maintenant il faut que nous avancions parce qu'il y a quelques budgets à commenter, à analyser, à restituer, pardon pas de budgets, de comptes administratifs. Donc, nous arrivons à l'affectation des résultats, nous allons continuer sur le même principe, les chiffres ne sont pas aussi parlants pour tout le monde. Je passe au compte administratif, budget eau année 2013 : la réalisation de l'exercice... ».

Le conseil municipal, après avis de la commission de finances, sous la Présidence de Jeannine Rigoulet, Adjoint au Maire,

considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Catherine QUIGNON, maire sortant, s'est retirée au moment du vote,

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- vote le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2012	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	M		N		O Dépenses 195 587,60 P Recettes 157 506,89	Q=Recettes O=P-O -38 080,71	R=M+N+Q -589 023,13
Investissement	-682 777,51		154 343,70	-25 508,61			
	A	B	C				D=A-B+C
Fonctionnement	1 713 405, 22	973 101,75	891 829,66	24 840,46			1 656 973, 59

Vu le compte de gestion 2013, il convient de prendre en compte le transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire concernant le budget Degryse.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D excédent)	D 1 656 973, 59 €
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H 592 023, 13 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	I J
Total affecté au compte 1068	592 023, 13 €
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D en excédent)	1 064 950, 46 €
Déficit à reporter (D 001)	

4) Comptes Administratifs 2013 - Affectation des résultats - Ville

Le conseil municipal, après avis de la commission de finances, sous la Présidence de Jeannine Rigoulet, Adjoint au Maire,

considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Catherine QUIGNON, maire sortant, s'est retirée au moment du vote,

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2013,

- vote le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2012	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	M		N		O Dépenses 195 587,60 P Recettes 157 506,89	Q=Recettes O=P-O -38 080,71	R=M+N+Q
Investissement	-682 777,51		154 343,70	-25 508,61			-592 023,13
Fonctionnement	A 1 713 405,22	B 973 101,75	C 891 829,66	24 840,46			D=A-B+C 1 656 973,59

Vu le compte de gestion 2013, il convient de prendre en compte le transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire concernant le budget Degryse.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D excédent)	D 1 656 973,59 €
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H 592 023,13 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	I J
Total affecté au compte 1068	592 023,13 €
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D en excédent)	1 064 950,46 €
Déficit à reporter (D 001)	

Suite à une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la précédente

5) Comptes Administratifs 2013 - Affectation des résultats - Eau

Christophe Hertout :

« Pour les autres comptes administratifs, vous n'êtes pas obligée de tout détailler, une vue d'ensemble est suffisante ».

Jeannine Rigoulet :

« Je suis lancée, je continue, je ne voudrais pas que vous disiez que je ne détaille pas les chiffres » !

Le conseil municipal, après avis de la commission de finances, sous la Présidence de Jeannine Rigoulet, Adjoint au Maire,

considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Catherine QUIGNON, maire sortant, s'est retirée au moment du vote,

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- vote ce Compte Administratif de l'exercice 2013,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2012	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	M		N	O Dépenses 85 263,12 P Recettes 97 026,27	Q=Recettes O=P-O 11 763,15	R=M+N+Q
Investissement	-463 796,68		246 771, 52			-205 262, 01
Fonctionnement	A 487 260,19	B 287 762,03	C 118 277,55			D=A-B+C 317 775,71

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D excédent)	D 317 775, 71 €
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H 205 262, 01 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	I J
Total affecté au compte 1068	H+I 205 262, 01 €
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D en excédent)	D 112 513, 70 €
Déficit à reporter (D 001)	

6) Comptes Administratifs 2013 - Affectation des résultats - Assainissement

Le conseil municipal, après avis de la commission de finances, sous la Présidence de Jeannine Rigoulet, Adjoint Maire, considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Catherine QUIGNON, maire sortant, s'est retirée au moment du vote,

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- vote ce Compte Administratif de l'exercice 2013,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2012	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	M		N	O Dépenses	Q=Recettes	R=M+N+Q
Investissement	-298 898, 41		-21 450, 57	2 408, 42	O=P-O	-320 226, 40
				P Recettes	+122, 58	
				2 531, 00		
Fonctionnement	A 923 968, 48	B	C -76 812, 25			D=A-B+C 847 156, 23

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J	
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D excédent)	D	847 156, 23 €
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H	320 226, 40 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	I J	
Total affecté au compte 1068	H+I	320 226, 40 €
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D en excédent)	D	526 929, 83 €
Déficit à reporter (D 001)		

7) Comptes Administratifs 2013 - Affectation des résultats - Cinéma

Le conseil municipal, après avis de la commission de finances, sous la Présidence de Jeannine Rigoulet, Adjoint au Maire, considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Catherine QUIGNON, maire sortant, s'est retirée au moment du vote,

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- vote le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2012	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	M		N	O Dépenses	Q=Recettes	R=M+N+Q
Investissement	-67 465, 00		83 790, 60	P Recettes	O=P-O	16 325, 60
Fonctionnement	A 20 307, 74	B 20 307, 74	C 2 847, 15			D=A-B+C 2 847, 15

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D excédent)	D 2 847, 15€
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	I J
Total affecté au compte 1068	H+I
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D en excédent)	D 2 847, 15 €
Déficit à reporter (D 001)	

8) Comptes Administratifs 2013 - Affectation des résultats – Annexe n°6 Zone Industrielle

Le conseil municipal, après avis de la commission de finances, sous la Présidence de Jeannine Rigoulet, Adjoint au Maire, considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Catherine QUIGNON, maire sortant, s'est retirée au moment du vote,

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- vote ce Compte Administratif de l'exercice 2013,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2012	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	M -27 977,04 €		N 27 977, 04 €	O Dépenses P Recettes	Q=Recettes O=P-O	R=M+N+Q 0 €
Fonctionnement	A 27 977, 04 €	B 27 977, 04 €	C 0 €			D=A-B+C 0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D excédent)	D 0 €

Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H	
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	I J	
Total affecté au compte 1068	H+I	
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D en excédent)	D	0 €
Déficit à reporter (D 001) global		

9) Comptes Administratifs 2013 - Affectation des résultats – Annexe n°7 Hôtel d'Entreprises

Le conseil municipal, après avis de la commission de finances, sous la Présidence de Jeannine Rigoulet, Adjoint au Maire, considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Catherine QUIGNON, maire sortant, s'est retirée au moment du vote,

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- vote ce Compte Administratif de l'exercice 2013,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2012	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	M		N	O Dépenses	Q=Recettes	R=M+N+Q
Investissement	-108 850,66 €		+90 335,77 €	P Recettes	O=P-O	-18 514, 89 €
	A	B	C			D=A-B+C
Fonctionnement	108 850,66 €	108 850,66 €	18 514, 89 €			18 514, 89 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J	
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D excédent)	D	18 514, 89 €
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H	18 514, 89 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	I J	
Total affecté au compte 1068	H+I	18 514, 89 €

2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D en excédent)	D
Déficit à reporter (D 001) global	

10) Comptes Administratifs 2013 - Affectation des résultats – Annexe n°2 Métafix

Le conseil municipal, après avis de la commission de finances, sous la Présidence de Jeannine Rigoulet, Adjoint au Maire, considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Catherine QUIGNON, maire sortant, s'est retirée au moment du vote,

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- vote ce Compte Administratif de l'exercice 2013,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2012	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	M		N	O Dépenses	Q=Recettes O=P-O	R=M+N+Q
Investissement	-31 842, 15 €		31 842, 15 €	P Recettes		0 €
Fonctionnement	A 31 842, 15€	B 31 842, 15	C 0 €			D=A-B+C 0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D excédent)	D 0 €
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H 0 €
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpte 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	I J
Total affecté au compte 1068	H+I 0 €
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D en excédent)	D
Déficit à reporter (D 001)	

11) Comptes Administratifs 2013 - Affectation des résultats – Annexe n°9 Bâtiment du futur

Le conseil municipal, après avis de la commission de finances, sous la Présidence de Jeannine Rigoulet, Adjoint au Maire,

considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame Catherine QUIGNON, maire sortant, s'est retirée au moment du vote,

- délibère sur le Compte Administratif de l'exercice 2013,
- vote ce Compte Administratif de l'exercice 2013,
- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- constate que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Chiffres en Euros	Résultat CA année N-1= 2012	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice année N	Restes à réaliser année N	Solde restes à réaliser année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	M		N	O Dépenses 166 500 € P Recettes 175 000 €	Q=Recettes O=P-O 8 500 €	R=M+N+Q
Investissement	/		-2990,95 €			5 509,05 €
Fonctionnement	A /	B /	C /			D=A-B+C 0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement	D=H+I+J
1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D excédent)	D 0 €
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068)	H
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	I J
Total affecté au compte 1068	H+I
2) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2013</u> (si D en excédent)	D 0 €
Déficit à reporter (D 001) global	

Christophe HERTOOUT :

« Avant d'attaquer les résultats, il faut voter les comptes administratifs sinon, nous ne pouvons pas affecter les résultats ».

Jeanine RIGOULET :

« Bien, nous allons demander à Madame QUIGNON de bien vouloir se retirer afin que nous puissions procéder au vote, merci ».

Catherine QUIGNON :

« Je vous remercie d'avoir voté l'ensemble des comptes administratifs à l'unanimité. Ils sont le reflet de ce que nous vous avons dit lors de la prise de fonction ».

Jeanine RIGOULET :

« Merci ».

12) Comptes de gestion du Receveur

Le conseil municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs Ville, Eau, Assainissement, Annexe n°2 (Métafix), Annexe n° 6 (Zone Industrielle), Annexe n°7 (Hôtel d'entreprises), Annexe n°8 (Cinéma) et Annexe n°9 (Bâtiment du futur) de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

13) Bilan des acquisitions et ventes d'immeuble 2013

Patricia Fournier :

« Il n'y a pas de vote » ?

Madame le Maire :

« C'est un bilan ».

En application de l'article 11 de la loi n°95 127 du 08/02/1995 sur les marchés publics et les délégations des services publics.

Le Maire fait lecture du bilan des opérations immobilières réalisées par la commune sur le territoire de Montdidier pour l'année 2013 à annexer au Compte Administratif qui constitue la politique immobilière de l'année considérée.

Ventes :

- Terrain cadastré AM 111 et AM 137 d'une superficie totale de 04a 52ca situé lieudit « Les Catiches » pour un montant total de 452 € à la SARL Immobilière Terreau.

- Terrain cadastré AO n°147 d'une superficie de 3 ha 50a 57ca situé au lieudit « au chemin de Lignièrès »
1ha 11a 46ca pour 26 661.23€ TTC (correspondant à l'assiette de 16 lots libres à la vente, y compris des voiries et des espaces verts correspondants)

2ha 39a 11ca pour 1.055€ TTC (correspondant à l'assiette des terrains affectés aux logements sociaux et accession sociale y compris la quote-part de voirie et espaces verts correspondants)

Acquisitions : Néant

Le conseil prend acte de ces communications.

14) Bilan des marchés publics – année 2013

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, ci-joint le relevé des marchés publics passés en 2013.

MARCHE DE SERVICES

<u>Intitulé du marché</u>	<u>Type de procédure</u>	<u>Nom du prestataire retenu</u>	<u>Code postal et ville</u>	<u>Date de Notification</u>	<u>Montant HT</u>
<u>Marché de dépannage pour les bâtiments communaux</u>	<u>Procédure adaptée</u>	<u>Entreprise Philippe GERVAIS</u> <u>Lot 1 : plomberie – sanitaire</u> <u>Lot 2 : chauffage</u> <u>Lot 3 : couverture</u>	<u>80500</u> <u>MONTDIDIER</u>	<u>05/02/13</u>	<u>Marché à bons de commande</u>
<u>Marché de maintenance des extincteurs, des systèmes de désenfumage, des blocs autonomes et sirènes incendie de la ville & fournitures associées</u>	<u>Procédure adaptée</u>	<u>EUROFEU SERVICES</u> <u>Lot 1 : Maintenance des extincteurs et fourniture d'extincteurs supplémentaires</u> <u>INCENDIE PROTECTION SECURITE</u> <u>Lot 2 : Maintenance des systèmes de désenfumage, des blocs autonomes et sirènes incendie & fourniture de cartouches et ampoules</u>	<u>28250</u> <u>SENONCHES</u>	<u>12/02/13</u>	<u>Marché à bons de commande</u>
<u>Nettoiemment des voiries communales</u>	<u>Procédure adaptée</u>	<u>Marché rendu sans suite</u>	<u>59400</u> <u>CAMBRAI</u>	<u>12/02/13</u>	<u>Marché à bons de commande</u>

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

<u>Intitulé du marché</u>	<u>Type de procédure</u>	<u>Nom du prestataire retenu</u>	<u>Code postal et ville</u>	<u>Date de Notification</u>	<u>Montant HT</u>
<u>Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une tribune et de vestiaires sur le Stade Cardenier</u> <u>Marché de maîtrise</u>	<u>Procédure adaptée</u>	<u>IDONEIS</u>	<u>02000</u> <u>LAON</u>	<u>10/08/13</u>	<u>42 458€</u>

<u>d'œuvre pour la construction d'un bâtiment du futur</u>	<u>Procédure adaptée</u>	<u>Sarl STUDIO D'ARCHITECTURE RANSON-BERNIER</u>	<u>80440 BOVES</u>	<u>14/11/2013</u>	<u>126 150€</u>
		<u>SECA ENVIRONNEMENT</u>	<u>59443 WASQUEHAL</u>		<u>12 000€</u>
		<u>CONCEPTELEC PLUS</u>	<u>80097 AMIENS</u>		<u>9 200€</u>
		<u>ACR</u>	<u>80000 AMIENS</u>		<u>6 500€</u>

MARCHE DE FOURNITURES

<u>Intitulé du marché</u>	<u>Type de procédure</u>	<u>Nom du prestataire retenu</u>	<u>Code postal et ville</u>	<u>Date de Notification</u>	<u>Montant HT</u>
<u>Acquisition de signalisation verticale pour les besoins des services techniques de la ville de Montdidier</u>	<u>Procédure adaptée</u>	<u>LACROIX SIGNALISATION</u> <u>Lot 1 : plaques de rues</u> <u>Lot 2 : signalisation-panneaux de police</u> <u>Lot 3 : signalisation temporaire</u>	<u>44801 SAINT HERBLAIN</u>	<u>13/02/13</u>	<u>Marché à bons de commande</u>
<u>Marché de fournitures de voirie pour les services techniques</u>	<u>Procédure adaptée</u>	<u>Marché rendu sans suite</u>			<u>Marché à bons de commande</u>
<u>Approvisionnement en fournitures de bureau, fournitures et manuels scolaires pour les écoles de la ville</u>	<u>Procédure adaptée</u>	<u>NLU NOUVELLE</u> <u>Lot 1 : Fournitures de bureau</u> <u>Lot 2 : Fournitures scolaires</u>	<u>89470 MONETEAU</u>	<u>26/05/13</u>	<u>Marché à bons de commande</u>
		<u>PICHON</u> <u>Lot 3 : Manuels, livres, K7 et CD</u>	<u>42353 LA TALAUDIÈRE CEDEX</u>	<u>26/05/13</u>	

MARCHE DE TRAVAUX

<u>Intitulé du marché</u>	<u>Type de procédure</u>	<u>Nom du prestataire retenu</u>	<u>Code postal et ville</u>	<u>Date de Notification</u>	<u>Montant HT</u>
<u>Réparation des voiries communales</u>	<u>Procédure adaptée</u>	<u>COLAS NORD PICARDIE</u>	<u>80400 HAM</u>	<u>22/05/13</u>	<u>28 423,31 €</u>
<u>Réfection de la toiture & du revêtement de sol</u>	<u>Procédure adaptée</u>	<u>GENTY SA</u> <u>Lot 1 : Réfection de la toiture</u>	<u>62223 ST LAURENT BLANGY</u>	<u>17/06/13</u>	<u>62 893,26 €</u> <u>Remplacé par un devis de</u>

du gymnase Pasteur à Montdidier		<u>Rendu infructueux</u>			24 004,10 €
		<u>TENNIS ET SOLS</u> <u>Lot 2 : Réfection du</u> <u>revêtement de sol</u>	<u>51350</u> <u>CORMONTREUIL</u>	<u>19/06/13</u>	<u>53 421 €</u>
<u>Réfection des</u> <u>voiries</u> <u>communales –</u> <u>Programme 2013</u>	<u>Procédure</u> <u>adaptée</u>	<u>ENTREPRISE</u> <u>STAG</u>	<u>80800 VILLERS</u> <u>BRETONNEUX</u>	<u>12/08/13</u>	<u>164 891,47 €</u>

BUDGET Eau/Assainissement

MARCHE DE FOURNITURES

<u>Intitulé du marché</u>	<u>Type de</u> <u>procédure</u>	<u>Nom du prestataire</u> <u>retenu</u>	<u>Code postal</u> <u>et ville</u>	<u>Date de</u> <u>Notification</u>	<u>Montant HT</u>
<u>Approvisionnement</u> <u>en fournitures de</u> <u>fontainerie pour les</u> <u>besoins du service</u> <u>des eaux et de</u> <u>l'assainissement</u>	<u>Procédure</u> <u>adaptée</u>	<u>SOVAL SA</u>	<u>52130</u> <u>BROUSSEVAL</u>	<u>22/01/2013</u>	<u>Marché à bons de</u> <u>commande</u>

MARCHE DE TRAVAUX EAU / ASSAINISSEMENT

<u>Intitulé du marché</u>	<u>Type de</u> <u>procédure</u>	<u>Nom du prestataire</u> <u>retenu</u>	<u>Code postal</u> <u>et ville</u>	<u>Date de</u> <u>Notification</u>	<u>Montant HT</u>
<u>Réalisation des</u> <u>travaux de</u> <u>refoulement de l'eau</u> <u>potable bld Havart</u> <u>et avenue Paul</u> <u>Doumer (tranche</u> <u>ferme), alimentation</u> <u>en eau potable bld</u> <u>Havart (tranche</u> <u>conditionnelle),</u> <u>collecteur</u> <u>d'assainissement bld</u> <u>Havart (tranche</u> <u>conditionnelle)</u>	<u>Procédure</u> <u>adaptée</u>	<u>DESGRIPPES</u>	<u>02820</u> <u>MAUREGNY EN</u> <u>HAYE</u>	<u>09/08/13</u>	<u>168 910,50 €</u> <u>Au total</u> <u>Détail :</u> <u>Tranche</u> <u>ferme :</u> <u>119 818,50 €</u> <u>+ tranche</u> <u>conditionnelle</u> <u>36 400 €</u> <u>+ tranche</u> <u>conditionnelle</u> <u>12 692 €</u>

Le conseil prend acte de ces communications.

20h46 : sortie de M. Lheureux

15) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2014

BUDGET PRINCIPAL

PROGRAMME 2014

Catherine QUIGNON :

« Le fait est qu'aucune commission ne s'est réunie avant, lorsque normalement nous aurions dû être réunis dans chaque instance, pour chaque compétence ; donc là, vous proposez des amendements au point par point qui vous permettent après d'enrichir et éventuellement de dégager vos budgets des orientations qui n'ont peut être pas été déclinées de votre fait ».

L'équipe municipale a axé son principal objectif sur le développement économique de Montdidier.

Catherine QUIGNON :

« Excusez-moi, nous vous avons demandé, dans l'intitulé, de modifier et de rajouter « et le pouvoir d'achat des Montdidériens ». En effet, quand vous avez présenté le compte administratif, nous avons bon nombre d'excédents qui pourraient être affectés pour diminuer la charge sur les Montdidériens. C'est pour cela que nous vous proposons d'amender le texte et de rajouter cette clause. Vous pouvez les annuler à la fin mais une fois que nous aurons vu tous les amendements ».

Embellissement de la zone industrielle :

Madame le Maire :

« Nous y reviendrons après. Donc, concernant la zone industrielle, je vois que nous avons un amendement, il est soumis d'inscrire, en outre : je vais le lire d'abord : « *la construction du bâtiment du futur qui aura vocation à être démonstrateur en la matière et à accueillir la future pépinière d'entreprises qui sera lancée en 2014* ».

Catherine QUIGNON :

« Acceptez-vous cet amendement ? ».

Madame le Maire :

« Le projet est en cours au niveau du bâtiment du futur ».

Catherine QUIGNON :

« Tout à fait, c'est parce qu'il est en cours que nous vous proposons d'amender le texte. En écrivant cela, cela montre que vous avez la volonté, dans le cadre du budget, de poursuivre les études sur le bâtiment du futur. Je vous rappelle que les études sont avancées, qu'il ne reste plus qu'à finaliser les consommations, éventuellement à cadrer les interventions des éventuels participants ou locataires potentiels que nous pourrions accueillir dans ce bâtiment et qu'en plus il prévoyait des filières d'entreprises. Ce bâtiment du futur a vocation à être vraiment un démonstrateur pour Montdidier mais aussi pour la Somme et la Picardie. Le montant des subventions qui sont déjà réalisées sont importantes. Il me semble judicieux, si vous ne l'inscrivez pas dans votre débat d'orientation budgétaire, cela veut dire que nous ne le retrouverons pas dans le budget, de l'ajouter. Après vous déciderez ou non le fait de réaliser cet investissement ou pas, mais si vous ne le mettez pas dans votre orientation budgétaire, vous ne pourrez pas le décliner ensuite dans votre budget ».

Madame le Maire :

« Mais il est important pour nous aussi de remettre à plat tous les dossiers. Cela va nous prendre un certain temps et nous verrons, si éventuellement, nous pouvons amener quelques améliorations par rapport à ce qui était prévu ».

Catherine QUIGNON :

« Madame, je vous rappelle que les subventions, peut être que vous ne le savez pas et je peux le comprendre, les subventions sont accordées, elles ont un temps de réalisation ».

Madame le Maire :

« Oui ».

Catherine QUIGNON :

« Si vous ne donnez pas un coup de pioche dans un certain délai, vous les perdez. Vous perdez trois cent cinquante mille euros de subventions d'Etat, vous pourriez perdre la subvention du Conseil Général. Je vous invite sincèrement, je vous avais attaquée une fois sur un autre sujet, mais sincèrement à le mettre dans votre débat d'orientation budgétaire. Si quand vous étudiez, vous vous rendez compte que cela n'est pas réalisable, si vous souhaitez abandonner ce projet, malgré votre engagement de campagne, de faire de l'emploi votre priorité, il ne sera pas trop tard. Par contre, si vous ne l'inscrivez pas, vous ne pourrez pas mettre le budget et cela veut dire que ce projet capotera. Je vous invite sincèrement à réfléchir et à l'inscrire, ce n'est pas un piège. Lorsque nous l'avons inscrit dans les propositions, c'est vraiment pour être calé. Nous essayons, nous avons bien conscience, par rapport à un certain nombre d'enjeux, que peut être vous n'avez pas encore cette vision, mais il faut prendre du temps pour rembourser la dette. Là, nous vous donnons la possibilité, en formulant les amendements, d'avoir des propositions concrètes, utiles pour les Montdidériens. On se moque de l'opposition et de la majorité. Aujourd'hui, il faut avancer, si vous ratez cela, plus jamais vous n'aurez les subventions que j'ai déjà pu mobiliser. Ce montant là vous ne l'aurez plus » !

Madame le Maire :

« Nous sommes tout à fait d'accord pour ce projet, donc nous allons le rajouter en amendement. Mais nous reprendrons le projet à la base ».

Catherine QUIGNON :

« Non mais je suis d'accord. Mais attention ! En le prenant à la base, faites attention aux clauses qui sont incluses avec les subventions ».

Madame le Maire :

« Oui, merci Madame QUIGNON. Nous savons lire et nous savons quand même étudier un projet ».

Catherine QUIGNON :

« J'en suis heureuse. Si c'est le cas, tant mieux ».

Madame le Maire :

« Vous verrez les choses positives que nous allons faire par la suite ».

Catherine QUIGNON :

« Pardon » ?

Madame le Maire :

« Vous verrez les choses positives que nous ferons par la suite ».

Catherine QUIGNON :

« Je l'espère ».

Un aménagement conséquent est prévu afin d'embellir et de rendre attractive la zone industrielle.

La mise en avant des disponibilités des commerces et des locaux vacants sera mise en ligne et diffusée largement.

Le projet de construction du bâtiment du futur sera maintenu et étudié.

Commerce et artisanat :

Madame le Maire :

« Concernant le commerce et l'artisanat, au niveau de l'amendement, il nous est donné l'idée d'accompagner les commerçants et artisans souhaitant se doter d'une caméra à l'entrée de leur magasin. Cette action pourrait être réalisée en partenariat avec l'association des commerçants, qui, en réalisant une commande groupée, obtiendrait un prix de prestation d'environ huit cents euros par équipement. La municipalité interviendrait à 50 % comme support de subvention».

Catherine QUIGNON :

« Il y a 2 ou 3 mois, pour les commerçants, il y avait un lever de boucliers avec un réel sentiment d'insécurité. Lors d'une première réunion organisée avec les services de l'Etat, la gendarmerie et nos services, était née, entre guillemets, cette idée potentielle de doter les commerçants qui ont un accès sur la route d'une caméra de sécurité. Le coût, pour certains d'entre eux, pouvait paraître élevé. Une association de commerçants à Montdidier qui pourrait globaliser les achats vous éviterait, à vous, d'avoir à gérer les procédures et vous pourriez, ensuite, les accompagner à hauteur d'un montant que vous pourriez déterminer. Là, je vous le dis à titre indicatif pour que vous ayez une notion du coût que cela pourrait représenter, mais l'idée de 50 %, vous pourriez dire que c'est 20 % ou alors nous vous plafonnons à trois cents euros par commerce, peu importe. Mais en tous cas, cela permettrait sur des entrées de commerce d'avoir une caméra vidéo, un peu de surveillance et lorsqu'il y a des effets, de pouvoir l'exploiter. Tous les commerçants ne sont pas dotés de cet équipement. C'est un amendement qui vise à répondre à une attente qui avait été trouvée il y a 2 ou 3 ans».

Madame le Maire :

« Il est prévu dans nos projets de regarder et d'étudier avec l'association ».

Catherine QUIGNON :

« C'est bien mais cela n'est pas inscrit ».

Madame le Maire :

« Vous savez, il y a beaucoup de choses qui ne sont pas inscrites sinon, nous pourrions en faire un roman ».

Catherine QUIGNON :

« Sauf que Madame, quand cela n'est pas inscrit, vous ne pouvez pas décider. Je vous rappelle que vous êtes dans un débat d'orientation budgétaire, vous devez inscrire pour décider demain. Est-ce que vous validez ou pas alors ? ».

Madame le Maire :

« Nous étudierons avec l'association ».

Catherine QUIGNON :

« Donc là pour le moment, vous ne le validez pas dans le D.O.B ».

Madame le Maire :

« Non, je ne le valide pas ».

Catherine QUIGNON :

« D'accord. Donc, cela veut dire que pour l'exercice 2014, il ne sera pas possible de l'étudier ».

Christophe HERTOUT :

« Je vous rappelle que l'autorité de tutelle regardera notre délibération avec attention ».

Jean HEINTZ :

« Mais pourquoi ? ».

Catherine QUIGNON :

« Il est important d'inscrire, je vous assure, ne voyez pas de piège dans ce que nous avons écrit. Nous amendons, ce n'est pas un contre-projet, nous amendons ».

Relance et aide à l'activité des commerçants et artisans de Montdidier.

Patrimoine immobilier communal :

Entretien, réhabilitation et mise en conformité.

Accessibilité :

Madame le Maire :

« Vous nous avez rajouté, bien sûr, une petite chose. La liste des non-conformités fut recensée en 2013 et relève des besoins de travaux devant être réalisés aussi sur des axes n'étant pas uniquement en lien avec des bâtiments communaux.

C'est bien évident. Nous portons donc à votre réflexion l'idée de travailler aussi sur cet axe lors de la réalisation de tous travaux d'aménagement de voirie ».

Catherine QUIGNON :

« Cela nous semble important de faire des travaux de voirie, de prévoir aussi l'accessibilité dans ce cadre-là. Nous le faisons déjà, vous avez un gros dossier sur l'accessibilité avec bon nombre de points qui peuvent être parfois corrigés par les services techniques, en interne, et d'autres soumis à entreprises. Là encore, ce qui est important, la loi sur l'accessibilité va vous permettre d'avoir un peu plus de temps. Avant la norme était fixée pour 2015, là elle est décalée ; cela me semble judicieux de l'intégrer, d'amender là aussi ».

Madame le Maire :

« Eh bien, nous travaillerons donc sur les aménagements d'accessibilité lors des travaux d'aménagement de la voirie ».

Catherine QUIGNON :

« D'accord. Cela, vous le validez ? ».

Poursuite des travaux d'aménagement. La mise en conformité a débuté et va se poursuivre dans plusieurs bâtiments communaux.

Les travaux d'accessibilités seront également effectués sur des axes n'étant pas qu'en lien avec les bâtiments communaux.

Sécurité:

Madame le Maire :

« Donc, amendement, sécurité, il était prévu, au-delà de l'installation, l'étude de caméras de vidéo-protection, de recruter au sein de la police municipale 2 jeunes ASVP. En intégrant cette fonction sous forme de contrats jeunes, ils auraient la possibilité, à terme, de préparer les concours et de remplacer de futurs départs en retraite ou d'accéder à l'école d'officiers de gendarmerie. Ce sont de bonnes propositions, mais aujourd'hui, il faut que nous revoyons tout le personnel de la police municipale et que nous voyons un peu tout ce qu'il y a à réaliser, voilà ».

Catherine QUIGNON :

« Je l'entends, pour cela en 2014, c'est ce que je crois, ce point est ajourné. Il ne figurera pas dans le budget, je peux entendre que ce soit mis à plat par votre service par contre, il y a une autre question qui m'interpelle : vous êtes responsable, il y a des commissions de sécurité qui émettent un avis défavorable. Il m'est arrivé, en tant que Maire, d'aller outre, en prenant tout sur le dos, des mesures complémentaires de mise en sécurité parallèles qui évitaient la prise de risques. Il y a eu, en février, une commission de sécurité concernant le gymnase qui, en gros, n'autorise pas finalement à faire de loto. Un loto a été fait en ces lieux ; en dehors complètement, non pas de la légalité, puisque vous avez pu l'autoriser, mais en dehors complètement de sa capacité. Je vous invite, là encore, à être vigilant concernant la capacité des trois centres. Je suis passée ce soir là, il y avait plus de 300 personnes dans chaque gymnase. Comment auriez-vous pu gérer cela pénalement alors que rien n'avait été mis en place ? C'est probablement une erreur de jeunesse. Faites attention, il y a parfois des commissions de sécurité auxquelles et je le disais pour le cinéma, nous pouvons nous dire qu'en mettant une clause accolée, c'est-à-dire que nous prenons une autre porte de sécurité en prévoyant des dotations supplémentaires, nous pouvons le préserver. Là, sincèrement, je pense que cela a été fait de manière hâtive, je vous invite là, soit à reléguer la commission de sécurité pour qu'elle n'émette pas un avis défavorable soit à ne pas prendre de risque qui serait un risque inutile. Nous pouvons prendre des chaises qui servent à l'extérieur, nous pouvons nous mettre en dehors de cette structure, je l'avais informée que nous ne pouvions pas le faire parce que c'était un risque. Vous avez de la chance, tant mieux, tant mieux pour les Montdidériens mais soyez vigilante».

Madame le Maire :

« Oui. Je vous signale quand même que les années précédentes, cela s'est quand même fait et il y avait certainement plus de personnes l'année dernière, donc ne me dites pas que ».

Catherine QUIGNON :

« Madame, de quand date la commission de sécurité ? Vérifiez c'est février, j'en suis sûre, j'étais encore Maire. Février 2014 : avis de la commission de sécurité, avis dé-fa-vo-ra-ble, défavorable, c'est clair ! ».

Madame le Maire :

« Oui, c'est clair, je suis d'accord avec vous ».

Catherine QUIGNON :

« Quand vous n'avez pas un avis que vous exploitez, vous prenez une responsabilité minime quand vous avez un avis défavorable. Cela dit je l'ai fait pour le cinéma parce qu'à une certaine époque, le cinéma, c'est clair, nous avons des commissions défavorables comme pour la salle des fêtes ; quelles ont été les mesures prises sur ces deux sites? Nous avons interdit l'accès à l'estrade supérieure car nous savons qu'elle n'est pas aux normes et nous limitons la capacité d'utilisation. Donc là.... ».

Madame le Maire :

« L'avis défavorable a été émis sur le gymnase où il n'y a eu quasiment personne ».

Catherine QUIGNON :

« Là, il y a eu plus de 300 personnes, j'y suis passée ».

Madame le Maire :

« Pas dans le gymnase où il y a eu »

Tony LHEUREUX :

« Non, non... ».

Madame le Maire :

« Désolée Madame QUIGNON, j'étais présente ».

Tony LHEUREUX :

« 120 ».

Catherine QUIGNON :

« Ah, si c'est 120... ».

Madame le Maire :

« Bien voilà Madame QUIGNON, en tout cas, oui..... ».

Catherine QUIGNON :

« Là, si c'est le cas, je retire mon observation ».

Madame le Maire :

« Eh bien oui, vous pouvez la retirer ».

Catherine QUIGNON :

« Je la retire quand elle n'est pas fondée ».

Madame le Maire :

« Merci Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Il faut être objectif, si c'est 120, c'est 120 ! ».

Madame le Maire :

« Nous avons déjà une réunion publique demain à 18 heures à la salle Jean Dupuy avec la gendarmerie, concernant la sécurité ».

Réflexion sur la mise en place d'une vidéo-protection en direction des points sensibles de la ville de Montdidier.

Des réunions d'informations publiques de concertation auront lieu avec les forces de l'ordre (gendarmerie, police municipale).

Réseau de chaleur :

Catherine QUIGNON :

« Il me semble qu'il faut l'inscrire au D.O.B et valider la proposition. Cela ne veut pas dire que vous la déciderez mais en tout cas, les excédents de la régie sont conséquents. Il est possible de descendre de 2 points sur la taxe municipale et le conseil municipal qui bloque la taxe municipale sur l'énergie, en ces périodes où il est annoncé une hausse de l'énergie, il peut être perçu que les Montdidériens voient à travers une baisse de facture qui se poursuivrait les efforts consentis pour avoir accepté d'avoir le secteur public éolien ».

Madame le Maire :

« Mais nous étudierons la chose Madame QUIGNON. Pour le moment, nous ne pouvons pas, objectivement, parler de 3 % ou d'autre chose donc je ne le mettrai pas à l'amendement ».

Catherine QUIGNON :

« Attendez, je vous propose, dans ce cas-là, une étude sur la baisse de décembre non pas de 3 points ni de 3 %.

Madame le Maire :

« Mais Madame QUIGNON, nous savons ce que nous allons faire pour les Montdidériens ».

Catherine QUIGNON :

« Tant mieux... ».

Madame le Maire :

« Je ne vais pas faire un roman sur ce que nous allons faire sur l'année en cours, sinon nous n'allons faire que cela ».

Catherine QUIGNON :

« Répondez nous ! ».

Madame le Maire :

« Je viens de vous répondre Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Ce n'est pas compliqué, Madame, de dire : - nous proposons qu'une étude soit réalisée pour baisser la taxe municipale ».

Madame le Maire :

« Je vous ai répondu Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Donc, validez la proposition ! ».

Madame le Maire :

« Non, je ne valide pas votre proposition telle qu'elle a été formulée ».

Catherine QUIGNON :

« Alors, vous ne validez pas la proposition de baisse de 2 points, je l'entends, mais vous validez l'étude pour s'orienter vers la baisse de la taxe municipale... ».

Madame le Maire :

« Oui, je valide Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Merci ».

Madame le Maire :

« Vous imaginez bien que nous allons faire des études, nous n'allons pas faire n'importe quoi sans réfléchir ».

Catherine QUIGNON :

« Nous sommes d'accord ».

Les travaux d'extension du réseau de chaleur vont débiter.

L'installation de ce réseau devrait permettre des économies conséquentes pour les bâtiments raccordés.

Conseil municipal de jeunes :

Jean MARIÉ :

« Est-ce que... ».

Madame le Maire :

« Pardon. Je ne vous avais pas vu derrière Monsieur KORONA. Excusez-moi Monsieur MARIÉ ».

Jean MARIÉ :

« Ce n'est pas grave. Est-ce que vous avez prévu des animations pour les jeunes ? C'est bien de créer des concepts et tout cela. Est-ce que vous avez prévu, peut-être, des activités pour les centres de loisirs, des activités pour les ados ? Est-ce que vous avez prévu cela aussi pour les handicapés » ?

Madame le Maire :

« Nous, nous avons prévu de faire un conseil municipal des jeunes justement pour les recevoir et les écouter. Nous allons travailler avec eux, voir ce que nous pouvons faire ensemble ».

Jean MARIÉ :

« Je n'ai pas compris ».

Madame le Maire :

« Nous allons faire un conseil municipal des jeunes...Pardon ? ».

Jean MARIÉ :

« Nous n'entendons pas très bien ».

Madame le Maire :

« Nous allons faire un conseil municipal des jeunes pour les réunir, les écouter et nous allons faire des choses avec eux. Aujourd'hui, les idées, nous allons les avoir avec les jeunes, nous allons les recevoir d'abord ».

Jean MARIÉ :

« D'accord ».

Madame le Maire :

« Voilà Monsieur MARIÉ ».

Christophe HERTOOUT :

« Madame le Maire, pour transcrire la question de Monsieur MARIÉ, quel avenir pour les CLSH, par exemple ? Qu'envisagez-vous pour le périscolaire ? ».

Madame le Maire :

« Le périscolaire est un sujet très important et nous n'allons pas l'aborder aujourd'hui sinon, je pense que demain matin nous serons encore là ».

Catherine QUIGNON :

« Ceci étant Madame, nous avons déposé un vœu car dans le cadre du D.O.B, a été complètement oubliée l'éducation qui est une de vos compétences obligatoires. Nous vous avons soumis un vœu parce que là c'est pareil, aucune commission ne s'est réunie. Nous allons avoir le vote du budget ; il y a urgence à ce que cette commission-là puisse apporter des réponses sur l'organisation et sincèrement, nous n'allons quand même pas vers un vote du budget sans qu'aucun de vos adjoints n'ait réuni cette commission. Vous allez proposer une commission des adjoints alors qu'aucun d'entre eux n'a réuni ne serait-ce qu'une fois sa première commission sauf celle des finances » ?

Jeannine RIGOLET :

« Sur le budget, nous sommes quand même limités en terme de délai. Nous sommes quand même hors délai puisque nous sommes au maximum au 30 avril ».

Catherine QUIGNON :

« Attendez ! Les commissions s'organisent comme nous le voulons et quand nous le voulons. Ce n'est quand même pas à moi que vous allez l'apprendre ! Il faut être honnête. Vous avez voulu faire votre commission de finances, normal, elle est obligatoire, nous sommes d'accord ? Sauf que les autres commissions ne se sont aucunement réunies, pas une, pas une seule, alors qu'il y a 8 adjoints ! Pas une seule ne s'est réunie alors que nous devons voter un débat d'orientation budgétaire et d'ailleurs, derrière, décliner un budget ! ».

Jean HEINTZ :

« Nous ne votons pas le débat d'orientation budgétaire Madame ».

Catherine QUIGNON :

« Monsieur, c'est vrai que nous ne votons pas, nous explorons les chiffres et c'est pour cela que nous amendons. Donc je vous rappelle quand même que ces commissions doivent se réunir, que vous allez nous proposer des orientations et rien n'empêchait de vous organiser ; peut-être un samedi, un dimanche, peut être tard le soir, tôt le matin ».

Madame le Maire :

« Nous allons les organiser, Madame QUIGNON, ces commissions ».

Catherine QUIGNON :

« Mais quand Madame ? Vous n'aurez réuni personne avant la commission de finances, personne ! Et nous parlons d'un budget, nous ne parlons pas d'une commission peu significative, peu importante, nous parlons du budget de la commune de Montdidier » !

Madame le Maire :

« Nous pourrons faire des modifications, Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Enfin Madame vous avez dit : « nous allons travailler ensemble, les Montdidériens doivent être entendus, il y aura de la concertation ». Eh bien moi, le constat que je fais avec votre groupe, bien que vous ayez étoffé l'équipe d'adjoints, vous allez dire « nous avons beaucoup de travail à faire », d'accord, nous en acceptons l'augure, ok ; eh bien, ce que nous constatons, c'est qu'aucune, aucune, sauf celle des finances parce qu'elle obligatoire, ne s'est réunie. Chez nous, nous ne pouvons pas y aller, que vous nous en fassiez le procès, cela serait normal. Il est normal qu'aujourd'hui, je vous rappelle la règle, et cette règle est très claire : quand nous sommes dans une commune de 200 ou 300 habitants, il arrive que l'on ait ce que nous appelons des sous-commissions avant la commission de finances. Cela arrive, nous pouvons le comprendre. Ici, vous avez des élus pour lesquels vous avez donné des délégations, vos adjoints vous représentent. Même si vous, vous êtes assaillie de boulot, ce que je peux comprendre, vos adjoints peuvent chacun leur tour ou en même temps, peu importe, organiser leurs réunions, constituer un accueil de la commission, apporter des choses ; cela éviterait que nous nous retrouvions au Conseil Municipal en train d'amender point par point parce que tout cela nous aurions pu l'évoquer en vous disant : - mais attendez, là vous en êtes où ? Qu'est-ce que vous pensez faire ? Et, nous ne serions peut être pas là ».

Madame le Maire :

« Oui, nous sommes désolés, Madame QUIGNON, de nous être un petit peu mal organisés les 3 premières semaines, nous allons faire mieux pour la suite. Donc, nous allons vous demander de participer à notre prochaine commission ».

Catherine QUIGNON :

« C'est bien, merci. Vous voyez un partout, voilà » !

Jean MARIÉ :

« Madame le Maire, vous ne m'avez pas tout à fait répondu concernant les jeunes ».

Madame le Maire :

« Concernant, pardon » ?

Jean MARIÉ :

« Pour les jeunes, vous ne m'avez pas répondu ».

Madame le Maire :

« Si, Monsieur MARIÉ, je vous ai dit que nous allons organiser des réunions avec les jeunes et que nous allons travailler avec eux. Donc les idées, nous les aurons avec eux ».

Patricia FOURNIER :

« Nous vous parlons des CLSH, ce sont de très jeunes enfants, nous ne pouvons pas parler de conseil municipal ».

Madame le Maire :

« Là, nous ne sommes pas dans le sujet ».

Catherine QUIGNON :

« Il n'y a pas que le conseil municipal des jeunes. La jeunesse, c'est aussi le sujet ».

Madame le Maire :

« Je suis d'accord avec vous mais nous n'allons pas pouvoir répondre à toutes vos questions. Il faut que nous étudions les choses aussi. Vous pensez qu'en 3 semaines nous pouvons tout savoir, tout connaître sur ce que vous avez appris en 13 ans, Madame QUIGNON » ?

Catherine QUIGNON :

« Je ne dis pas que vous pouvez tout connaître. Nous avons amendé pour apporter des propositions et attirer votre attention. Quand j'évoque l'éducation, la réforme des rythmes scolaires est en septembre, septembre...».

Madame le Maire :

« Mais nous le savons Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Ce n'est pas sans incidence budgétaire. Les choix que vous allez faire vont être importants. En fonction des choix que vous allez faire, vous pourrez... ».

Madame le Maire :

« C'est très bien, mais nous allons le faire, nous avons déjà travaillé là-dessus mais je pense que... ».

Catherine QUIGNON :

« Vous avez travaillé sans nous inviter dans les commissions. ».

Madame le Maire :

« Je suis désolée Madame QUIGNON. J'ai reçu les directeurs et directrices d'école, vous avez travaillé toute seule sur des rythmes scolaires qui n'ont pas été acceptés par le recteur d'Académie. Alors, je suis désolée... ».

Catherine QUIGNON :

« Je n'ai pas travaillé toute seule, je vous signale que j'ai rencontré... ».

Madame le Maire :

« Certainement pas les directeurs et directrices d'école ».

Catherine QUIGNON :

« Donc, vous vous êtes appuyée sur les directeurs et directrices d'école, alors vous allez m'expliquer Madame, de manière très simple. En fonction de la répartition des rythmes, nous avons formé 34 agents diplômés du BAFA en respectant la formulation que nous avons faite. Si vous partez sur une autre orientation, cela veut dire, par exemple, que tout le monde en même temps aura son créneau sauf Victor Hugo et le Prieuré, ce qui pourrait être cohérent. Eh bien cela, Madame, aura un impact financier non négligeable. Donc, il est important que nous sachions combien votre hypothèse coûtera, comment vous allez la financer, est-ce que ce sera sur l'impôt des Montdidériens ? Est-ce que ce sera gratuit pour tous les parents ? Est-ce que cela ne sera gratuit que pour les Montdidériens ? Quels sont les partenariats qui vont être tissés ? Avec qui ? Quelle convention ? Est-ce que vous avez bien compris qu'il fallait un titulaire BAFA pour 18 enfants quand dans une classe, il n'y a pas que 18 enfants ... » ?

Madame le Maire :

« Oui, Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Que donc, si vous multipliez sur le même créneau le taux d'encadrement, que du coup forcément, les 34 que nous avons prévus ne sont pas suffisants, est-ce que tout cela a été réfléchi et si c'est le cas, comme il n'y a pas eu de commission, nous n'avons pas la réponse et je vous demande, sincèrement, de nous l'apporter avant la déclinaison du budget, même s'il faut ce soir, de manière très rapide, demain après-midi puisque vous dites que vous allez travailler donc vous avez les réponses, tant mieux si vous les avez ».

Madame le Maire :

« Nous étudions un petit peu plus en profondeur le projet. Les réponses, nous n'avons pas besoin de les avoir non plus pour la semaine prochaine ».

Catherine QUIGNON :

« Budgétairement.... ».

Madame le Maire :

« Mais attendez Madame QUIGNON, budgétairement, je suis d'accord avec vous, mais nous ne sommes pas obligés, systématiquement, de tout faire payer par la commune. Aujourd'hui, il existe des tas d'associations au niveau de la commune et bien d'autres choses, d'autres partenaires avec qui nous pourrions travailler ».

Catherine QUIGNON :

« Je suis d'accord pour les associations. Elles travaillent avec nous puisque c'était dans notre projet. Je vous rappelle seulement que votre responsabilité est engagée et que même si ces associations interviennent dans les écoles, elles interviennent en complément du personnel diplômé. Ne croyez pas que vous pouvez mettre un diplômé et quelqu'un d'une association qui n'aura peut-être pas le bon système assurantiel ».

Madame le Maire :

« Mais oui Madame QUIGNON... ».

Catherine QUIGNON :

« Madame, appuyez-vous sur les textes, je les connais. Ne me faites pas ce procès-là, je connais. Je sais que ce dossier est un dossier complexe, il est important d'avoir un taux d'encadrement qui soit suffisant parce que les parents vous confient leurs enfants et à partir de ce moment-là, vous pourrez, après, en complémentarité avec les associations, offrir une offre diversifiée. C'est normal, c'est comme cela que ça doit fonctionner. Ayez confiance que, dans le fait, les dotations d'Etat sont calculées sur une réforme équilibrée, c'est-à-dire que si vous avez un taux d'encadrement trop fort, cela ne sera pas bon. Je vous invite là encore, parce que nous avons commencé à former des agents, à valider la deuxième partie du BAFA, pour nos agents qui sont des agents titulaires, pour ceux qui travaillaient déjà avec nous, de manière à ce qu'en septembre vous ne soyez pas face à des difficultés qui seraient d'avoir du personnel non diplômé, ce qui engagerait votre responsabilité.

Madame le Maire :

« Nous y travaillons Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« C'est bien, travaillons ensemble » !

Madame le Maire :

« Merci ».

Les jeunes doivent pouvoir partager la vie de la commune et pour cela, nous devons leur donner la possibilité de s'exprimer.

Navette :

Aménagement et augmentation de l'amplitude des horaires. Un service supplémentaire les mercredis et pendant les vacances scolaires. Remplacement du véhicule.

Maintien de la gratuité de la navette intra muros pour 2014.

Voirie :

Christophe HERTOUT :

« Ce n'est pas le souci, mais je crois que Madame QUIGNON l'a bien décrit et répété. Là en l'occurrence, le programme voirie va forcément figurer au budget ; vous l'avez vu tout à l'heure dans le compte administratif et notamment lorsque nous avons évoqué les cumuls des années, c'est le budget le plus lourd de la commune. ».

Madame le Maire :

« Oui, nous le savons ».

Christophe HERTOUT :

« Donc, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas réunir la commission voirie avant de présenter le budget ».

Madame le Maire :

« C'est prévu ».

Catherine QUIGNON :

« Alors, c'est quand ? ».

Madame le Maire :

« Eh bien, nous vous donnerons une date ultérieurement ».

Catherine QUIGNON :

« Avant de voter le budget ou après ? ».

Madame le Maire :

« Je pense que cela sera difficilement réalisable avant le ... ».

Catherine QUIGNON :

« Mais Madame, nous pouvons venir tard le soir, nous sommes habitués à... ».

Madame le Maire :

« Nous aussi, nous avons d'autres choses à préparer et ».

Catherine QUIGNON :

« Mais là il y avait des urgences et des urgences c'est considérer ... ».

Madame le Maire :

« Nous le savons qu'il y a des urgences, Madame QUIGNON, nous en traitons depuis trois semaines des urgences ».

Christophe HERTOUT :

« Donc, vous avez l'intention de présenter un budget voirie sans réunir la commission voirie après avoir réuni la commission de finances ? Vous savez que la commission de finances doit statuer sur les propositions des différentes commissions dont entre autres la commission voirie, bien évidemment ».

Madame le Maire :

« Nous le savons bien Monsieur HERTOUT, mais vous imaginez que si nous devons faire, pour chaque proposition, une réunion de commission, je pense qu'à partir d'aujourd'hui nous n'allons pas aller nous coucher ».

Catherine QUIGNON :

« Nous ne vous demandons pas de le faire pour chaque proposition... ».

Madame le Maire :

« Depuis tout à l'heure, vous nous en rajoutez pas mal quand même ».

Catherine QUIGNON :

« Nous vous demandons de le faire pour chaque thématique. Nous ne vous demandons pas une réunion pour le programme voirie, une réunion pour l'éducation, bien évidemment, la commission peut statuer sur plusieurs points et heureusement. Donc là, par rapport à cette déclinaison dans l'orientation budgétaire du budget, il est

important qu'elle se réunisse. Vous nous avez dit : -je prends un nombre d'adjoints plus conséquent pour pouvoir travailler, eh bien travaillez ! ».

Madame le Maire :

« Si nous le pouvons, nous le ferons avant, si nous n'avons pas l'occasion..., je ne peux pas vous donner... Pardon ».

Catherine QUIGNON :

« Ce qui me surprend, c'est que nous avons l'impression que c'est insurmontable alors que c'est facile à faire réunir une commission. Madame le Maire, même si vous ne pouvez pas y aller, vous avez donné des délégations aux adjoints qui vous représentent. Ils sont en commission, ils présentent le projet, il y a un échange qui s'installe, ensuite ils viennent vous voir, ils vous le rapportent dans votre bureau et puis voilà. Moi je peux comprendre que vous ayez plein de choses à faire ».

Madame le Maire :

« Bien oui, c'est vrai, nous avons un peu plus de choses. Il est vrai que vous, vous avez du temps, donc je suppose que vous avez du temps à perdre ».

Catherine QUIGNON :

« Ah non, Madame, je n'ai pas forcément plus de temps que vous. Je vous rappelle, Madame, que je travaille encore, je suis Conseillère Générale sur le département de la Somme et donc, je n'ai pas que Montdidier. J'avais probablement une très forte capacité de travail puisque j'arrivais à le faire ».

Madame le Maire :

« Merci, Madame QUIGNON ».

Le programme voirie 2014 sera mis en place après concertation avec les membres de la commission.

Logement :

Catherine QUIGNON :

« Ce terrain appartient à la DDE».

Jeannine RIGOULET :

« Le centre d'exploitation ».

Catherine QUIGNON :

« La DDE étant en lien avec le Conseil Général, nous pouvons imaginer de travailler sur un projet de construction de bâtiment, soit une résidence seniors qui serait clôturée, ces décisions vous appartiennent ; cela me semble judicieux de pouvoir l'inscrire dans ce programme ».

Jeannine RIGOULET :

« L'OPSOM qui était intéressé par ce projet a été informé que le terrain avait été vendu à un particulier ».

Catherine QUIGNON :

« A qui ? ».

Jeannine RIGOULET :

« Je n'ai pas le nom du particulier ».

Catherine QUIGNON :

« Je vérifierai auprès de l'OPSOM. Vous êtes sûre que nous ne parlons pas de la VEFA ? Vous savez ce qu'est la VEFA ?

Jeannine RIGOULET :

« Je sais ce qu'est la VEFA ! Je pensais que vous parliez du site, c'est le site de la DDE ».

Catherine QUIGNON :

« L'OPSOM, c'est l'office du Conseil Général. Comme c'est l'office du Conseil Général, il travaille pour son propre compte, il peut vendre et acquérir etc., ce qui s'est passé à la Cité du Nord, ce qui s'est passé sur le parc locatif qui a été donné sur la route de Saint Louis. Il est possible que, dans ce cadre-là, il y ait un partenariat et

moi j'en étais là, c'est-à-dire qu'un partenariat soit trouvé et après il est sûr que les promoteurs vous laisseront tomber. Vous avez plusieurs hypothèses, soit la mairie porte le projet seule, soit elle ne porte pas le projet toute seule, elle le confie à un bailleur social à condition que vous ayez envie de continuer une politique de logement locatif social même si elle est à vocation d'aider les personnes âgées, soit faire de la résidence privée, ce n'est pas du tout sur le même prix de la location. Là encore, je vérifierai demain matin auprès de l'OPSOM ».

Jeannine RIGOULET :

« J'ai peut-être mal compris. Mais c'est bien des locaux du terrain de la route d'Ailly sur l'ex DDE ».

Catherine QUIGNON :

« C'est la partie du devant ».

Madame le Maire :

« Merci pour votre collaboration, Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Il suffit de me demander, je réponds toujours ».

Poursuite des actions engagées sur le Parc St Louis et Cité du Nord, projet d'acquisition de l'ancienne gendarmerie.

Tribunes :

Madame le Maire :

« Concernant les tribunes, un avant-projet avait été initié par la précédente municipalité. Il est toujours en cours. L'étude par le cabinet d'architectes est arrivée à son terme. Le groupe « AGIR POUR REUSSIR » souhaite qu'une décision soit prise clairement sur cette réalisation, considérant que cette construction favoriserait une meilleure utilisation du site et libèrerait le second gymnase. De cette manière, d'autres associations pourraient se voir octroyer de nouveaux créneaux et augmenter ainsi les prestations offertes aux publics. De plus, il est possible d'éclairer le terrain de foot voisin. Cette action devrait être faite en 2014 pour un coût modéré. Nous sollicitons le maintien de cette orientation.

Par contre, vous marquez que cette action devait être faite pour un coût modéré ; nous, nous avons regardé le projet, il faut revoir, remettre les... ».

Catherine QUIGNON :

« Relisez bien la phrase, parce que le coût modéré c'est : -de plus, il est possible d'éclairer le terrain de foot -. C'est-à-dire, qu'en gros, vous avez un terrain de foot à proximité qui n'est pas éclairé au même prix. Là, il est possible de l'éclairer pour un coût modéré. Que se passe-t-il si vous faites cela ? Vous allez pouvoir concentrer sur le site où il y a le plus souvent une pratique de football, toute l'activité sportive à vocation dédiée. Pourquoi est-ce que nous avons imaginé des tribunes ? Ce n'est pas que pour le foot. Lorsque vous allez construire des tribunes, mais il est vrai que le coût est plus conséquent, mais budgétairement, il est acceptable pour la commune avec les finances que vous avez. Si vous construisez des tribunes de foot, en-dessous vous avez des vestiaires. Conclusion, tous les créneaux qui sont pris dans l'autre gymnase, parce qu'il faut des vestiaires, ne le seront plus. Les associations qui sont en demande de terrain éclairé, de plus de créneaux, vous pourrez récupérer ces équipements-là. En construisant la tribune, vous ne faites pas plaisir au football, vous apportez une réponse à l'ensemble des associations (le basket, etc) qui utilisent ces locaux et qui du coup, sont pénalisées parce qu'elles sont obligées de rétrécir vos créneaux alors que vous pourriez les augmenter. L'intérêt d'avoir en-deçà des équipements structurés vous fait concentrer, sur un même lieu, toute l'activité sportive ».

Madame le Maire :

« Alors au niveau du projet, nous pensons que par rapport à ce que nous avons vu, nous pouvons encore gagner au niveau des coûts, par rapport aux matériaux qui devraient être utilisés.

Catherine QUIGNON :

« Alors cela peut-être une autre orientation, mais dans ces cas-là, pourrions-nous faire un comparatif ? Parce que là vous raisonnez et je ne le dis pas de manière péjorative. Il y a deux manières de raisonner : -la première est de dire « je construis avec des matériaux, cela ne coûte pas cher, sauf que... ».

Madame le Maire :

« Nous n'avons pas l'intention de construire pour que ce ne soit pas durable ».

Catherine QUIGNON :

« Le coût de l'eau, de l'électricité et de l'entretien, tout cela se calcule. Sur des équipements comme cela, ça se calcule sur trente ans. Vous avez des entreprises locales à Montdidier pour lesquelles nous tubons, des leaders sur le marché, lesquelles ont proposé d'installer du tube de récupération des pluies ; l'amortissement va être de 10 ans ou 12 ans, de mémoire, nous devons être sur 12 ans. Vous pouvez très bien vous dire que c'est inutile parce que cela coûte cher pour le remboursement dans douze ans, il n'empêche que c'est douze ans pour la simple utilisation des vestiaires. Maintenant, imaginons que ces tubes qui récupèrent l'eau, c'est la première toiture qui existe déjà et qui récupère l'eau de la seconde toiture, vous devenez, en l'occurrence, à nouveau, un fer de lance, vous faites une démonstration qu'à Montdidier, nous avons du savoir-faire et ensuite tous vos services qui ont besoin de nettoyer des véhicules, qui ont besoin d'arroser, etc... vont être montrés là et vous baissez vos frais de fonctionnement. J'ai toujours été adepte et Monsieur Heintz essaie depuis 2 ou 3 ans,excédent. Eh bien ces excédents, c'est parce que chaque fois que nous avons fait des choix, nous avons parfois payé un peu plus cher sur l'investissement mais nous avons joué sur les frais de fonctionnement. N'oubliez pas que les dotations d'état, et là nous en parlons énormément, il suffit de suivre la télé ; tous les jours, sur n'importe quelle chaîne on vous en parle, les dotations d'état vont être calculées par rapport à votre capacité de mettre en œuvre la diminution de vos frais de fonctionnement. L'orientation que nous avons choisie montrait que c'était possible. Donc là encore, lorsque la commission se réunira, nous vous invitons à être vigilant. Nous étions sur une phase d'apaiser, à proposer des solutions, cela veut dire que si vous ne le faites pas, vous payez l'architecte, point barre et vous en prenez un autre. Dans les orientations, ayez vraiment cette réflexion à l'esprit. Chaque fois que les choses ont été faites à minima, elles ont coûté fort cher après. Je suis contente de voir dans votre débat d'orientation budgétaire que sur vos treize propositions, dix sont les nôtres et tant mieux, cela prouve que vous avez regardé et que vous vous êtes dit « il y a peut-être des choses intéressantes ». Pour les tribunes, ne restez pas sur le côté : « je fais plaisir à un club », non, allez bien au-delà, regardez l'utilisation des salles, regardez l'utilisation des vestiaires, regardez comment les choses se déclinent et vous verrez que peut-être cela légitime ce projet ».

Madame le Maire :

« Vous savez Madame QUIGNON, nous avons construit des entreprises, nous avons aussi l'habitude de réfléchir à l'avant-projet et l'après. Pour savoir ce que cela va coûter après en entretien et pour les années à venir, nous allons reprendre le projet à la base et voir si vraiment les choses resteront telles quelles et si nous améliorerons d'autres choses ».

Catherine QUIGNON :

« Je suis d'accord. D'ailleurs, je me souviens dans quel contexte cela s'est passé. J'étais maire, je suis allée modifier le document d'urbanisme pour que vous puissiez garder votre activité.... ».

Madame le Maire :

« Cela, je vous en remercie Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Nous l'avons modifié et à l'époque, certains membres de votre majorité d'aujourd'hui s'opposaient à cette évolution juridique. Mais cela n'est pas grave, c'est le passé, moi je m'en moque, vous êtes venus vous installer. Tout ce qui se crée à Montdidier, tout ce qui se crée, (un emploi, deux emplois, trois emplois) a droit à une chance. Il est temps de donner un signe fort avec un cadre qui soit un bon cadre. Poursuivez sur ce que vous nous proposez et regardez de vous-même si vous vous mettez dans ce bureau et je veux bien que nous nous voyions toutes les deux, en tête-à-tête et que nous reprenions point par point si vous avez des doutes ».

Madame le Maire :

« Pourquoi en tête à tête Madame QUIGNON ? ».

Catherine QUIGNON :

« Comme vous voulez, je vous rassure ».

Madame le Maire :

« Nous avons l'habitude de travailler à plusieurs sur les dossiers... »

Catherine QUIGNON :

« Il vous faut une escorte, alors » ?

Madame le Maire :

« Pardon ? Si vous le considérez comme cela ! Pour moi, nous avons l'habitude de travailler à plusieurs justement pour avancer plus vite dans les projets ».

Catherine QUIGNON :

« Je vois, ça n'avance pas ».

Madame le Maire :

« Merci Madame QUIGNON. Je vous remercie de vos réflexions ».

Catherine QUIGNON :

« Là, franchement... ».

Tony LHEUREUX :

« Madame QUIGNON, juste pour vous informer, la commission sur le projet de la commune va être réunie très prochainement, nous attendions simplement une date pour rencontrer l'architecte qui a créé le projet ».

Catherine QUIGNON :

« Vous savez que c'est vous qui pouvez lui proposer une date ».

Tony LHEUREUX :

« Je lui ai proposé une date, elle est au 7 mai, vous allez recevoir une convocation, la commission va se réunir très prochainement ».

Catherine QUIGNON :

« Ah, c'est bien ».

Tony LHEUREUX :

« Nous avons aussi vérifié les infrastructures à Moulin Cardenier, nous sommes conscients des besoins, ne vous inquiétez pas ».

Un avant-projet avait été initié par la précédente municipalité, il est toujours en cours.

Le projet est toujours à l'étude, ainsi que l'éclairage du terrain de foot voisin.

Culture :

Maintien du tarif et développement d'activités culturelles au sein du cinéma.

La culture étant un pôle particulier important, il sera proposé la nomination d'un conseiller délégué.

Eau et assainissement :

Madame le Maire :

« Fait lecture de l'amendement : - Vu l'excédent au compte administratif, nous proposons de baisser une nouvelle fois le prix du mètre cube d'assainissement de 20 centimes pour les Montdidériens - Je ne mettrai pas ce texte à l'amendement puisque nous n'avons pas encore étudié vraiment la chose. Nous allons l'étudier ».

Catherine QUIGNON :

« Je vous propose d'intégrer l'étude sur la baisse et que vous le marquez dans le DOB. Que vous ne preniez pas l'amendement sur la globalité mais que vous étudiez, on l'inscrit dans le budget, la baisse du coût de la facture assainissement est une orientation. Nous vous disons cela et je sais que vous allez regarder ; il suffit de relire dans le premier chapitre, l'excédent de cinq cent et quelques mille euros en assainissement et de se dire que cette proposition est possible. Nous ne vous le proposons pas en eau parce que nous avons conscience que tout le réseau d'eau va être à refaire. Et là encore, j'alerte : l'eau et l'assainissement ce n'est pas la même chose. Nous parlons bien de l'assainissement, nous ne parlons pas de l'eau. Sur l'eau, nous ne proposons pas de baisse de tarif par contre sur l'assainissement, qui contribue quand même à baisser le coût de la facture, le Montdidérien paye l'eau et l'assainissement, donc là, nous pouvons baisser de 20 centimes et là encore je vous invite à faire très attention car vous avez obtenu des subventions pour aviser des changements de branchement de plomb... ».

Madame le Maire :
« Oui ».

Catherine QUIGNON :

« ...Si c'est de la prolongation, je vous demande de la confirmer sinon, vous allez perdre ces subventions. Il faut, en tant que Maire, que vous confirmiez l'acte que j'avais fait car grâce à ces subventions, vous conserverez votre excédent sur votre investissement et vous verrez que vous pourrez baisser le prix de la facturation pour les Montdidériens ».

Madame le Maire :

« Nous sommes d'accord pour l'étudier ».

Poursuite des remplacements des branchements plomb. La rénovation du réseau d'eau sera poursuivie.

Une étude sera menée sur une éventuelle baisse du prix de l'assainissement.

Rythmes scolaires :

Catherine QUIGNON :

« Premièrement, je vous l'ai demandé, tout à l'heure, former au moins l'ensemble des agents : il faut valider la première partie de leur BAFA, valider d'emblée la deuxième et leur permettre un financement pour accéder à cette qualification. Je vous assure que ce sont les besoins, à minima, avec l'orientation que nous avons déclinée qu'il sera judicieux d'avoir, et vous devez penser en terme de responsabilité au taux d'encadrement qui va être très fort ».

Madame le Maire :

« Sur l'organisation que vous avez désignée ».

Catherine QUIGNON :

« Je vous la pose, d'après ce que je crois comprendre par retour qui émane de certains directeurs, il semblerait qu'il y ait des modifications mais c'est votre choix, si vous maintenez votre choix et c'est pour cela que dans le vœu, nous vous demandons quoi ? La gratuité de la prestation pour les Montdidériens et des enfants du canton, l'organisation et la planification des salles à vocation d'aider, c'est-à-dire que si vous utilisez une salle pour faire un atelier de peinture, vous ne pourrez pas y mettre 80 enfants en même temps. Du coup, si vous faites le choix de mettre tout le monde en même temps, sur un plan d'aménagement, eh bien là, votre taux d'occupation, par rapport à l'occupation des salles va être trop important. Il faut avoir une vraie vision : - quelles sont les salles disponibles ? Qui sera dans les lieux ? Ensuite le taux d'encadrement que nous évoquions tout à l'heure des agents diplômés pour encadrer les enfants, le partenariat avec les éventuels prestataires de l'extérieur, les activités proposées dans le cadre de la première année scolaire de mise en œuvre 2014 à 2015, il est évident que cette première année et peut être sur la seconde année, vous serez amenée à modifier des choses. Cette première année, c'est un premier pas, cela va être un galop d'essai. Dans les comptes, il y a deux orientations, la première est de valider le financement des BAFA pour l'ensemble des agents qui ont passé la première partie, de manière à ce que vous ayez du personnel qualifié qui soit auprès des gamins, parce sinon pour les parents cela ne sera pas rassurant. Ensuite la deuxième proposition de ce vœu c'est de réunir de manière ultra rapide cette commission ».

Madame le Maire :

« Alors, au niveau de la validation des BAFA, il est évident que nous allons travailler dans ce sens. Par contre, à ce jour, il y a des personnes qui ne sont pas d'accord pour continuer le BAFA ».

Catherine QUIGNON :

« Madame, je vous rappelle que vous êtes le Maire de Montdidier... ».

Madame le Maire :

« Oui, je sais ».

Catherine QUIGNON :

«...En tant que Maire de Montdidier, il y a plusieurs compétences, dont une, le personnel. Vous avez une deuxième, c'est la responsabilité.

Madame le Maire :

« Je suis au courant ».

Catherine QUIGNON :

« Ecoutez-moi, s'il vous plaît ! Je ne fais pas de polémique, je veux vraiment vous avancer. Lorsque les agents vous disent : « je ne le souhaite pas », si vous n'avez pas compensé, je vous rappelle qu'à l'époque, quand nous l'avons proposé aux agents, aucun n'a été forcé. Ceux qui l'ont fait, l'ont accepté, pourquoi ? Parce que nous avons des agents, dans certaines écoles, qui travaillent 23, 24, 25, 27 heures qui du coup se sont dit : grâce à cela je pourrais passer à 35 heures et c'était l'objectif. En tant que responsable du personnel, ce qui est votre cas, il y a aussi la notion de formation, il y a aussi la notion de responsabilité, il y a aussi la notion de sécurité. Ces 35 agents qui sont honnêtes vous diront qu'ils ont accepté cette formation et c'est pour cela qu'il y a une commission de prévue. Si vous êtes capable après de tirer, en fonction des effectifs, des besoins, très vite, vous allez vous rendre compte des besoins que vous aurez. Je vous invite à y réfléchir très sérieusement. Aucun n'a été contraint, nous leur avons proposé à tous, ceux qui l'ont accepté l'ont fait, il y en a qui ont refusé. Ceux qui ont refusé qui vous disent : - moi, je préfère faire du ménage dans les écoles -, c'est leur choix ; par contre, il nous semble important de le proposer aux agents qui, parfois, font du ménage dans les écoles ou de la surveillance cantine. Il nous semblait quand même judicieux de leur permettre d'accéder à cette formation parce que cela fait partie de la fonction professionnelle à laquelle nous étions très attachés. Peut-être qu'ils ne le feront pas, dans ces cas-là, interrogez-vous ! Pourquoi ne le font-ils pas ? Est-ce qu'il est légitime, quand la ville de Montdidier a payé le BAFA, quand la ville de Montdidier a payé les heures que les gens n'ont pas faites, quand la ville de Montdidier a payé le remplacement, est-ce qu'il est légitime en plein milieu du parcours de dire : « ah, bien non, finalement ». Cela n'est pas justifié, ils disent « non » avant, on ne joue pas avec l'argent des contribuables, on ne joue pas avec la sécurité ».

Madame le Maire :

« Je suis d'accord avec vous, Madame QUIGNON, mais cela c'est votre version des choses et aujourd'hui il y a des personnes qui ne disent pas la même chose... ».

Catherine QUIGNON :

« Eh bien alors vérifiez pourquoi Madame ! Demandez-leur s'ils sont prêts à rembourser ce qu'ils doivent aux Montdidériens ».

Jean HEINTZ :

« Les Montdidériens vont payer pour les enfants du canton. Cela est bien aussi finalement ! ».

Catherine QUIGNON :

« Ah, ce n'est pas mon choix, le l'ai mis dans les fiches ».

Jean HEINTZ :

« C'est vous qui l'avez marqué Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Je suis désolée de faire une explication de texte, vous avez deux stratégies : soit nous raisonnons sur l'ensemble des enfants qui sont dans nos écoles à qui nous permettons la gratuité à tous, soit nous nous disons que les Montdidériens, par l'impôt qu'ils payent, ont droit à la gratuité et pas les autres ».

Madame le Maire :

« Merci Madame QUIGNON ».

L'aménagement des rythmes scolaires se poursuit avec la validation des BAFA pour les agents ayant déjà commencé la formation et qui souhaitent la continuer.

Une réflexion sera menée sur la gratuité ou non des activités proposées aux enfants de Montdidier et ceux du canton.

Tarifs et prestations :

Madame le Maire :

« Je demande à ce que ce soit étudié ».

Fournitures scolaires :

Maintien de la gratuité des fournitures scolaires pour les élèves scolarisés dans les écoles

Madame le Maire :

« Aujourd'hui, je ne saurais pas vous répondre à ce niveau-là mais nous allons regarder ce que nous pouvons faire ».

Catherine QUIGNON :

« Vous validez le principe de l'étude ».

Madame le Maire :

« Bien sûr ».

Cantine scolaire :

Une réflexion et étude seront menées sur une éventuelle baisse des tarifs.

Madame le Maire :

« Lit l'amendement : - Pour le portage de repas, nous soumettons l'idée que soient abaissés, une nouvelle fois, les tarifs des repas livrés à domicile pour les publics bénéficiant du minimum retraite à 3,50 euros -. Nous étudierons également le projet ».

Portage de repas :

Une réflexion et étude seront menées sur une éventuelle baisse des tarifs du minimum retraite.

PREVISIONS BUDGETAIRES 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Pour 2014, à ce jour toutes les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues, seule la DGF dont le montant est de 1 216 415 € (en diminution de 52 962 €).

Le budget primitif 2014 sera donc basé sur les chiffres connus (DGF et contributions directes) et pour les autres dotations sur des estimations basées sur 2013.

Nous n'augmenterons pas les impôts.

Les taux communaux seront maintenus malgré une baisse des dotations de l'Etat.

Le compte administratif laisse apparaître un excédent de 1 064 950,46 €.

Pour 2014, au budget principal seront inscrites :

En investissement : les dépenses et recettes d'investissements qui seront de l'ordre de 2 400 000 €.

En fonctionnement : les dépenses et les recettes de fonctionnement qui devraient s'équilibrer à environ 7 800 000 €.

Catherine QUIGNON :

« Nous avons proposé un amendement ».

Madame le Maire :

« Lit l'amendement : - Selon le coût des projets estimés de notre D.O.B, il nous semble possible d'imaginer, dès cette année, une baisse de la fiscalité en direction des ménages, des entreprises et des propriétaires – Nous avons beaucoup de choses à étudier, donc cela fera partie de nos éventualités quand nous aurons bien étudié les budgets ».

Catherine QUIGNON :

« Vous validez quand même en instruction l'étude de la baisse de la fiscalité ».

Madame le Maire :

« Bien sûr que nous validons l'étude ».

Catherine QUIGNON :
« D'accord ».

Madame le Maire :
« Oui Madame QUIGNON, nous allons faire au mieux.

BUDGETS

Eau :

Le compte administratif laisse apparaître un excédent global de 112 513,70 €.

Assainissement :

Le compte administratif laisse apparaître un excédent global de 526 929,83 €.

Cinéma :

Le compte administratif laisse apparaître un excédent global de 2 847,15 €.

Suite à cet exposé, le Conseil prend acte qu'il a bien été fait application des articles 11 et 15 de la loi d'orientation n° 92.125 du 5 février 1992.

16) Clôture du budget annexe n°3 Lotissement

Le dernier compte administratif a été voté en 2003.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables, notamment celles concernant la reprise d'immobilisations, ont été réalisées.

Sur proposition du Maire, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de clôturer ce budget annexe et d'arrêter les comptes au 31 décembre 2013 après vérification de leur concordance avec les comptes du comptable public.

Si des écritures comptables devaient intervenir, elles seraient reprises dans le budget principal.

17) Taux d'imposition 2014

Catherine QUIGNON :

« Madame le Maire, nous ne voterons pas le maintien des taux puisque vous l'avez dit vous-même, vous allez étudier et quand on étudie on ne réalise pas la première année. En 2014, avec l'excédent qui vous est laissé et le temps qu'il va vous falloir pour étudier, nous considérons qu'il est possible, à Montdidier, de baisser les taux de la fiscalité pour les ménages, pour les propriétaires mais aussi pour les entreprises. Donc, nous voterons contre le maintien des taux car nous avons la capacité, dès aujourd'hui, de les baisser. Si vous nous aviez dit, parce que certaines commissions s'étaient réunies, nous avons tel ou tel projet, là effectivement, nous aurions accepté le principe du maintien du taux. Comme ce n'est pas le cas et par expérience, nous savons que pour certains chantiers, le temps d'étude peut prendre 6 mois, 9 mois, un an, eh bien à nouveau nous vous le demandons, alors vous n'allez pas le valider puisque vous êtes sur votre proposition de maintien, mais nous demandons la baisse, à Montdidier, également sur l'année 2014, de la fiscalité pour l'ensemble des contribuables qui payent l'impôt ici ».

Jean HEINTZ :

« Madame le Maire, permettez-moi de prendre la parole s'il vous plaît. Là je trouve que nous tombons au fin fond de l'hypocrisie. Il y a 2 ans, l'excédent du compte administratif faisait apparaître un excédent qui était au-delà d'un million deux. Est-ce que vous nous avez proposé de baisser les taux ? L'année dernière, c'était neuf cent soixante-dix mille euros, de tête comme cela, je ne l'ai pas vraiment, est-ce que vous nous avez proposé de baisser les taux ? Et tout d'un coup, vous êtes partie avec les valises mais aujourd'hui vous laissez un million et vous nous dites : - mais pourquoi vous ne faites pas cela ? Nous ne voterons pas vos taux. Madame, s'il vous plaît, laissez-moi finir... ».

Catherine QUIGNON :

« Vous êtes adjoint aux finances maintenant ? ».

Jean HEINTZ :

« Pardon ? ».

Catherine QUIGNON :

« Vous êtes adjoint aux finances maintenant ? ».

Jean HEINTZ :

« Non, je ne suis pas adjoint aux finances. Je répondais sur un point de finances. Ecoutez s'il vous plaît ! Je suis un conseiller municipal de la précédente mandature, je parle d'expérience, point final. Alors si nous n'avons plus le droit..., nous avons quand même changé de Maire, nous avons le droit de nous exprimer... ».

Catherine QUIGNON :

« La règle, c'est la règle pour tout le monde. La loi, c'est la loi... ».

Jean HEINTZ :

« La loi, c'est la loi. Alors ».

Catherine QUIGNON :

« Si à chaque fois que nous changeons de Président de la République, nous ne roulons plus à 90.... ».

Jean HEINTZ :

« D'accord, Madame. Alors, répondez-moi, répondez sur les excédents de l'année dernière et de l'année d'avant et sur votre volonté d'avoir baissé les taux.... ».

Catherine QUIGNON :

« Je vais vous répondre car vous avez mauvaise mémoire. La mauvaise mémoire, c'est que vous avez oublié que nous avons étudié les projets dont nous avons parlés et lorsque nous évoquons le bâtiment du futur, lorsque nous évoquons les tribunes c'est parce que nous avons anticipé ces projets, que nous pouvions les financer en ayant très peu recours à l'emprunt car la volonté que nous avons eue sur cette commune, il suffisait de lire notre programme, c'était laquelle ? De maintenir la fiscalité, d'avoir des projets de constructions, d'avoir des projets d'implantation, d'avoir des projets ambitieux pour qu'à terme, nous puissions baisser la fiscalité et le tarif des prestations ; et si vous êtes honnête Monsieur HEINTZ, nous avons commencé à amorcer la décade. Dans le budget assainissement, au niveau des tarifs des cantines, au niveau... Monsieur je vous parle des taux ; aujourd'hui, nous venons d'évoquer le débat d'orientation budgétaire, quel est le budget que vous mettez sur la table ? Aucun ! ».

Jean HEINTZ :

« Bah ! »

Catherine QUIGNON :

« Ah non, non, non c'est clair ».

Madame le Maire :

« Madame QUIGNON... ».

Christophe HERTOUT :

« Monsieur HEINTZ, vous évoquez 2011 et 2012. En 2011, l'excédent était conséquent mais il était de 50 % inférieur à celui d'aujourd'hui. En 2012, l'excédent était conséquent mais il était de 70 à 80 % inférieur à celui d'aujourd'hui. Il n'y a pas de comparaison possible ».

Madame le Maire :
« Après Monsieur HERTOOUT ».

Catherine QUIGNON :
« Ce sont les chiffres ».

Madame le Maire :
« Oui, ce sont les chiffres. Alors moi, je vais vous expliquer pourquoi nous ne diminuerons pas les taux. Aujourd'hui, nous n'avons peut-être pas de projets futurs à vous proposer, par contre nous nous sommes rendus compte, que depuis « x » années, les bâtiments qui appartiennent à la commune sont en état de ruines. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, ils font, que oui, Madame QUIGNON, je suis désolée pour vous, si vous n'allez pas voir souvent votre personnel aux ateliers techniques, ces personnes-là travaillent dans des conditions exécrables ; et ce n'est pas le seul endroit Madame Quignon où il y a des choses à refaire dans la commune. C'est vrai qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas capables de vous dire exactement quels seront les chiffres que nous allons mettre ni les projets que nous allons mettre en œuvre par rapport à tout ce qu'il y a à faire, mais franchement, il y a des choses énormes à faire et cet excédent servira peut-être à remettre un petit peu d'argent dans les bâtiments que vous avez laissés en décrépitude depuis des années ».

Catherine QUIGNON :
« Madame le Maire, c'est vrai que vous les connaissez bien ces bâtiments pour une raison très simple, vous avez fait quelque chose que jamais je ne me serais permis de faire ... ».

Madame le Maire :
« Oui, je suis allée voir... ».

Catherine QUIGNON :
« ... Vous êtes allée sur les lieux, pendant le temps de travail, rencontrer des agents pendant une heure et demie payée par les Montdidériens... ».

Madame le Maire :
« Oui, Madame QUIGNON ... ».

Catherine QUIGNON :
« ... Ce que vous avez fait Madame.... ».

Madame le Maire :
« Oui, Madame QUIGNON ... ».

Catherine QUIGNON :
« ... C'est sur leur temps de travail. Ensuite, sur les bâtiments communaux, je finis sur les bâtiments communaux, ils m'ont dit que.... »

Dominique CARPENTIER :
« Madame le Maire, Madame l'ex-Maire, j'ai été demandé par le personnel de la ville, c'était un appel au secours ! ».

Catherine QUIGNON :
« Cela c'est votre problème, c'est ce que vous considérez, nous en parlerons dans quelques temps ».

Dominique CARPENTIER :
« Pour les gens de Montdidier et pour la ville..... ».

Catherine QUIGNON :
« Bien sûr, tellement au secours que, lorsqu'il y a eu le feu du ballot de paille, il n'y avait même pas d'extincteur, il n'y avait même pas d'eau pour l'éteindre ».

Madame le Maire :
« Si Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Sur vos bâtiments communaux, quand nous réfléchissons à un aménagement, peut-être qu'il aurait été judicieux, non pas d'aller dépenser énormément d'argent sur un site qui est complètement excentré et qui pourra après vocation être dédié à l'habitat par rapport à sa position géographique mais de s'interroger sur un autre site pour relocaliser l'activité des bâtiments communaux ».

Madame le Maire :

« Mais, nous allons regarder tout cela Madame QUIGNON et je pense aussi que vous avez un petit peu zappé certaines choses, nous ferons les études à ce niveau-là ».

Catherine QUIGNON :

« C'est votre droit mais enfin..... ».

Madame le Maire :

« Mais j'espère bien que c'est notre droit Madame QUIGNON, les citoyens ont décidé ».

Catherine QUIGNON :

« Même s'ils ont décidé, honnêtement nous avons été sympas sur les pratiques. Nous entendons souvent les gens qui disent : - oui, les agents, les agents -, les agents, je peux vous dire, chaque fois j'ai assumé mes responsabilités, quand il y avait des défaillances, je ne me suis pas dérobée, je ne me suis pas réfugiée derrière les gens ; c'était mon principe. J'ai eu conscience et je vous le dis qu'un agent posait de graves difficultés, un ! Cet agent, en l'occurrence, je lui ai donné sa chance, je lui ai demandé de se soigner ; je ne dirai pas son nom parce qu'il y a du monde, je lui ai demandé de se soigner, je lui ai demandé d'organiser des choses, le résultat des courses, c'est que cet agent risque peut-être d'être titularisé demain, soyez vigilant parce qu'il continue avec ses addictions ».

Madame le Maire :

« Nous le serons Madame QUIGNON, mais aujourd'hui, je peux faire venir aussi toutes les personnes qui sont en détresse morale, qui ont travaillé sous vos ordres Madame QUIGNON. Alors voilà, c'est un petit détail peut-être... ».

Catherine QUIGNON :

« Vous avez raison, vous avez raison Madame, juste une chose : c'est que j'aime que les gens qui sont rémunérés soient au travail ».

Madame le Maire :

« Nous aussi Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Ah ! ».

Madame le Maire :

« Eh bien voilà, nous sommes sur la même optique ».

Catherine QUIGNON :

« Pensez à ce que je viens de vous dire ».

Madame le Maire :

« Mais nous y pensons à longueur de journée Madame, même la nuit nous en rêvons. Donc, je vous propose de voter pour les taux qui resteront les mêmes que l'année dernière ».

Christophe HERTOUT :

« Je précise que ce n'était pas une proposition à l'aveugle et que nous avons une contre-proposition ».

Madame le Maire :

« Nous nous en doutons bien ».

Christophe HERTOUT :

« De nous écouter, cela n'est pas toujours évident ».

Madame le Maire :

« Pardon ? De vous écouter n'est pas évident, c'est cela que vous venez de dire Monsieur HERTOUT ? Pourtant, nous ne faisons que cela depuis tout à l'heure de vous écouter ! Je vous signale que nous vous avons laissé parler. Je vous en remercie ! ».

Sur proposition du Maire, le Conseil, après avis de la commissions de finances,

après en avoir délibéré, à la majorité,

- fixe les taux d'imposition, des taxes directes locales, pour l'année 2014, comme suit :

Taxe d'habitation	24.89 %
Taxe foncière (bâti)	13.85 %
Taxe foncière (non bâti)	33.03 %
CFE	11.54 %

29 votants

23 pour

6 contre (Mrs Marié, Triplet, Hertout et Mmes Ricquer, Fournier, Quignon)

18) Modification garantie d'emprunt – OPAC de l'Oise

Catherine QUIGNON :

« Pour le parc Saint Louis, nous aimerions que la commission logement quand il sera temps, là c'est trop tôt, nous sommes dans l'anticipation, puisse être réunie et que lors de cette commission, nous ayons, à chaque fois, le nombre d'attributions, les critères d'attributions et l'origine géographique. Nous avons livré la première tranche du parc Saint Louis, nous avons été très vigilants et en gros, 80 % des familles habitaient à Montdidier et ont pu intégrer ce premier parc. Ensuite 40 % venaient du canton et 5 % étaient des ressortissants de Roye, de Tricot. Il est important, quand nous sommes sur une première phase de livraison, d'être très vigilant. Donc là, dans le cadre de la commission, ce serait que nous ayons un point sur qui est bénéficiaire de l'attribution, d'où ils viennent, etc, ce n'est pas de la discrimination mais il semblerait que pendant cette campagne, beaucoup de choses aient été formulées et sincèrement, jamais nous n'avons procédé ainsi. A chaque fois, quand il y a eu le parc Saint Louis et quand il y a eu d'autres parcs avec l'OPAC de l'Oise, nous avons procédé ainsi et cela a permis d'offrir à des Montdidériens ou à des enfants Montdidériens, parfois les parents qui pouvaient avoir Madame X qui a 35 ans avec des enfants et des parents qui souhaitaient se rapprocher des enfants, qui souhaitent s'intégrer à Montdidier, c'est aussi une bonne formule de cohabitation. Donc, nous souhaitons vraiment, sur les dossiers logement, avoir toujours un point qui soit un point régulier, fidèle dans l'action économique, un point lié à l'entreprise, merci ».

Madame le Maire :

« Je vous en prie ».

Par délibération n°591 du 2 juillet 2013, le conseil municipal a accordé sa garantie d'emprunt à l'OPAC de l'Oise pour la construction en VEFA de 54 logements, rue Adrien Conin.

Par délibération n°598 du 08 octobre 2013, des modifications ont été effectuées sur les caractéristiques financières du prêt.

Ce bailleur social attire de nouveau notre attention sur d'autres modifications à apporter.

Sur proposition du Maire, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à apporter les modifications nécessaires.

Elles se décomposent dorénavant comme suit :

		PLUS	PLAI	PLS
--	--	-------------	-------------	------------

Montant du Prêt (construction) :	***euros	694 455	1 872 209	121 634
- Durée de la période de préfinancement :	24 mois			
- Durée de la période d'amortissement :	40 ans			
Montant du Prêt foncier :	***euros	822 445	853 241	141 482
- Durée de la période de préfinancement :	24 mois			
- Durée de la période d'amortissement :	50 ans			
Périodicité des échéances	annuelles			
Index :	Livret A			
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt PLS 1.11, Plus +0.60, PLAI -0.20 Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.			
Modalité de révision :	Double réversibilité limitée (DL)			
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.			

Le reste de la délibération est inchangé.

19) Garantie d'emprunt pour 34 logements sur le Parc Saint Louis à Montdidier – Maison du Cil

Patricia SOISSON :

« J'aurais aimé avoir des éléments par rapport à ce que veut dire le P.D.B, le P.L.U.S, le P.L.A.I et le P.L.S

Madame le Maire :

« Alors, concernant le P.L.U.S c'est le prêt locatif à usage social. Après, si vous voulez que je rentre dans le détail, je peux aussi ».

Patricia SOISSON :

« Je pense que ce serait intéressant par rapport à l'attribution des logements ».

Madame le Maire :

« Le P.L.U.S finance la création des logements sociaux classiques. Il est distribué par la Caisse des Dépôts, le loyer est plafonné ainsi que les ressources des locataires. Les loyers maximaux des logements P.L.U.S sont un peu supérieurs à ceux des P.L.A.I, par exemple 6,58 Euros par m² pour Paris et les communes limitrophes zones indices et 6,19 euros par m² pour l'agglomération parisienne ».

Patricia SOISSON :

« Ce qui veut dire aussi que dans certains bâtiments, certaines personnes, pour un même appartement, ne paient pas le même loyer ».

Catherine QUIGNON :

« En fait, là vous prenez les tarifs au m² sur la zone A. Savez-vous dans quelle zone se trouve Montdidier ? ».

Madame le Maire :

« Non, mais vous allez me l'apprendre ».

Catherine QUIGNON :

« Voilà, nous sommes en zone C et quand nous sommes en zone C, le prix au m² est moindre. N'empêche que, quel est le constat ? C'est ce qu'évoquait Madame SOISSON, quel est le constat ? C'est que, dans un même parc locatif, les gens se plaignent de ne pas payer le même prix de loyer au m² ? Pourquoi ne paient-ils pas le même prix de loyer au m² : des aides d'Etat, du Conseil Général, de la Caisse des Dépôts sont versées en fonction des loyers et des ressources des locataires. Du coup, quand ces gens-là sont mécontents, ils ne le sont pas forcément de manière juste parce que ces aides vous permettent d'offrir à l'ensemble de vos habitants, en fonction de leurs ressources, des loyers et des logements qui sont des logements adaptés. Vous êtes en zone C, il faut savoir qu'en zone C, l'octroi des crédits que nous avons eu pour le Parc Saint Louis et des Jardins d'Eole est exceptionnel. En gros, cela représente une livraison de plus de 50 logements locatifs et qu'en moyenne, la déclinaison maintenant va être de 10 ou 15. Alors là encore, il faudra être dans l'anticipation très rapide pour essayer de demander en début d'année un certain volume et surtout en fin d'année, de dire « je suis prête à », voilà ». C'est ce que je voulais évoquer ».

Madame le Maire :

« Le P.L.S prêt locatif social a remplacé le P.L.I (logement dit intermédiaire). Il n'est donc pas à proprement parler un logement social. Ce type de logement est destiné aux classes moyennes. Le plafond de ressources exigé du locataire est supérieur de 30 % au plafond demandé pour un logement social classique, par exemple à Paris, une personne seule peut prétendre à un logement P.L.S si ses ressources sont inférieures à vingt-neuf mille neuf cent vingt-quatre euros, un ménage ne doit pas disposer de plus de quarante-quatre mille sept cent vingt-trois euros de ressources annuelles ».

Catherine QUIGNON :

« Ce n'est pas la même chose que ce j'ai expliqué mais cela vous permet d'avoir une vraie diversité dans votre parc locatif, comme nous disons de manière péjorative parfois, des gens que nous stigmatisons en disant, là, ce sont des cas sociaux. Si nous regardons au Parc Saint Louis, il y a des gens qui travaillent, ce sont les locataires de ces logements et pourtant il s'agit du logement locatif social. Pour tous les parcs locatifs que nous avons, nous avons été très vigilants de cette bonne répartition qui permet d'avoir une certaine forme d'équité. Je vous remercie d'avoir validé ce principe ».

Madame le Maire :

« Merci. Je voulais préciser aussi les logements dans le P.L.A.I : c'est le prêt locatif aidé d'intégration. Les P.L.A.I sont destinés aux personnes en difficulté, ils atteignent des ménages disposant de ressources inférieures de 55 % à 60 % du plafond de ressources exigé à l'entrée dans un logement P.L.U.S, plafond annuel de ressources en euros. Je peux rentrer plus dans le détail mais ce n'est pas l'objet d'aujourd'hui. Donc, nous allons procéder au vote ».

Christophe HERTOUT :

« Madame le Maire, vous n'avez pas fini de répondre à Madame SOISSON ».

Madame le Maire :

« Excusez-moi, pouvez-vous répéter la demande » ?

Christophe HERTOUT :

« Vous n'avez pas précisé ce qu'était le P.D.B ».

Madame le Maire :

« Le P.D.B. Bien, écoutez, je n'ai pas la réponse mais si vous pouvez me l'expliquer, j'en serai ravie ».

Catherine QUIGNON :

« C'est un indice d'actualisation ».

Madame le Maire :

« Pardon ? ».

Catherine QUIGNON :

« C'est un indice qui permet d'actualiser un taux ».

Jean HEINTZ :

« M. Hertout, vous le savez parce que vous avez plein de compétences ».

Christophe HERTOUT :

« Je ne suis pas polyvalent, je ne suis pas multi compétent, simplement je posais la question à Madame le Maire ».

Madame le Maire :

« Excusez-moi Monsieur HERTOUT, c'est dommage, c'est vrai que d'habitude, lorsque vous posez les questions vous connaissez les réponses ».

Jean HEINTZ :

« Personne ne l'a ».

Madame le Maire :

« Là, personne n'a la réponse, nous regarderons pour la prochaine fois ».

Vu la demande formulée par la Maison du Cil dont le siège social est 12, bd Roosevelt à Saint Quentin (02000), tendant à obtenir la garantie de son emprunt pour la réalisation de la seconde tranche de 34 logements situés parc Saint Louis à Montdidier, il est demandé la garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant total de 2 483 967 €, souscrit par la Maison du Cil auprès de la Caisse des Dépôts.

Ces prêts PLUS et PLAI CDC Foncier et Construction sont destinés à financer 34 logements, situés Parc Saint Louis à MONTDIDIÉ.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil, décide d'accorder sa garantie d'emprunt à la Maison du Cil.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt PLUS Construction : 1 513 275 euros

Durée de la période d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Livret A + 0,6 PDB

Montant du prêt PLUS Foncier : 326 814 euros

Durée de la période d'amortissement : 50 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Livret A + 0,6 PDB

Montant du prêt PLAI Construction : 531 013 euros

Durée de la période d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Livret A - 0,2 PDB

Montant du prêt PLAI Foncier : 112 865 euros

Durée de la période d'amortissement : 50 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : Livret A – 0,2 PDB

La garantie de la collectivité est suivie d'une période d'amortissements de 40 ans pour le PLUS/PLAI/PLS Construction et 50 ans pour le PLUS/PLAI/PLS Foncier et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par La Maison du Cil, SA D'HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Une convention sera passée entre la commune et la Maison du Cil afin de fixer les modalités de la garantie.

20) Droit de préemption – Parcelle rue Jean Jaurès (quartier de la gare)

Catherine QUIGNON :

« C'est une sage décision puisque c'était celle que vous avez précédemment formulée. Là encore, c'est un très, très gros dossier sur lequel il faudra travailler parce que les éco-quartiers ne sont pas des quartiers qui sont montés comme cela. Il faut qu'il y ait une réflexion. Est-ce que dans votre première intention, là, si je vous la demande abrupte et cela n'est pas lancé, est-ce que dans votre première intention vous vous dites : « cela vaudrait le coup de faire un éco-quartier avec de la mixité ou est-ce que vous vous dites : « cela vaudrait le coup de faire un éco-quartier en accession » ?

Madame le Maire :

« Je ne pourrai pas vous répondre aujourd'hui. Vous me prenez de court.... ».

Catherine QUIGNON :

« Ce n'est pas un piège ».

Madame le Maire :

« Je suis d'accord avec vous mais il faut que nous étudions la chose, Je ne vais pas vous répondre aujourd'hui car je ne pourrai pas vous donner la réponse ».

Catherine QUIGNON :

« En tout cas, c'est judicieux d'avoir maintenu cette préemption parce que lorsque nous avons eu les premières simulations, vous voyez le quartier de la Gare, vous avez, en fait, votre axe derrière et nous pouvons imaginer une route qui contourne et qui ressort sur la rue Jean Jaurès et cela vous permettra d'avoir ce débouché et de ne pas complètement boucher l'axe gare où vous avez le café ».

Madame le Maire :

« C'est bien pour cela que nous avons... ».

Catherine QUIGNON :

« C'est bien, c'est objectif » !

Madame le Maire :

« Nous allons procéder au vote ».

Marc MULLER :

« Je voudrais poser une question ».

Madame le Maire :

« Oui ».

Marc MULLER :

« Est-ce qu'il y a une emprise ferroviaire sur cette parcelle ? ».

Catherine QUIGNON :

« Oui, Monsieur Muller justement, vous n'avez qu'à regarder ! Je vous invite à regarder par rapport à un projet qui vous était très cher il y a quelques années ».

Marc MULLER :

« Oui, il y a quelques temps, vous m'aviez dit que vous ne toucheriez pas à ce projet ».

Catherine QUIGNON :

« Je vous laisse regarder, je vous laisse regarder puisque vous allez voter en votre âme et conscience. Mais il est vrai que l'éco-quartier c'est quand même aussi une belle prédominance mais nous pouvons aussi évoluer dans ses cheminements. Mais effectivement, si vous aviez regardé le parcellaire, je ne suis pas sûre que vous voteriez pour ce projet ».

Madame le Maire :

« Nous allons procéder au vote ».

Catherine QUIGNON :

« Ce n'est pas grave, j'en ai connu des choses, cela n'a aucune importance ».

Madame le Maire :

« Bien sûr, nous sommes là pour évoluer Madame QUIGNON ».

Catherine QUIGNON :

« Non, mais là je parlais à Monsieur MULLER ».

Madame le Maire :

« Pardon ! Excusez-moi ! ».

Catherine QUIGNON :

« Vous avez déjà progressé, Madame ».

Madame le Maire :

« C'est gentil, merci. Nous allons procéder au vote ».

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée par Me Amaury Delannoy pour un immeuble non bâti d'une superficie de 677 m² cadastré AK-222, avenue Jean Jaurès appartenant à la SCI Montdidier AS – 533 rue de Follemprie à 80650 Vignacourt.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la ville envisage la création d'un éco quartier derrière la gare. Au vu du flux de véhicules que ce quartier va engendrer, il est souhaitable de prévoir une voirie débouchant sur l'avenue Jean Jaurès.

La commune souhaite donc exercer son droit de préemption urbain pour la parcelle répertoriée AK-222 de 677m² dont le propriétaire est la SCI Montdidier AS, 533, rue de Follemprie à Vignacourt (80650).

Le prix de vente est de 30 000 €. Le montant de la commission se porte à 1 794 €.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité,

autorise le Maire :

- à faire usage du droit de préemption,

- à acquérir cet immeuble au prix énoncé ci-dessus,
- à signer tous les documents se rapportant à cette vente,
- à régler le prix de vente et les frais s'y afférant au moyen des crédits inscrits au budget principal.

29 votants

28 pour

1 contre (M. Muller)

21) Prise en charge du code de la route / BAFA/BSR

Dans le cadre de l'action de prévention citoyenneté, insertion des jeunes en partenariat avec les services de l'état, il est proposé de prendre en charge des jeunes issus des communes adhérentes par convention des cantons de Roye et Montdidier.

Les frais de participation seront pris en charge à hauteur de 250 € maximum pour un code de la route, BAFA ou BSR.

Le paiement de ces prestations interviendra sur le budget communal de la ville de Montdidier au travers du FIPD (Fond Interministériel de la Prévention et de la Délinquance) et en fonction des subventions obtenues.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de prendre en charge les frais de participation à hauteur de 250 €.

22) Gratification des stages de l'enseignement supérieur effectués dans les administrations publiques

L'article 27 de la loi du 22 juillet dernier rend obligatoire le versement d'une gratification à un stagiaire de l'enseignement supérieur et précise la liste des employeurs concernés par cette disposition : entreprises privées, administrations publiques, assemblées parlementaires, assemblées consultatives, associations ou tout autre organisme d'accueil (article L612-11 du code de l'éducation).

Cette loi étend l'obligation légale du versement d'une gratification aux étudiants de l'enseignement supérieur accueillis pour un stage d'une durée supérieure de 2 mois consécutifs ou pas au cours d'une même année scolaire ou universitaire dans la limite de 6 mois (article L612-11 du code de l'éducation).

Est considérée comme une gratification et non une rémunération, la somme n'excédant pas le montant de 436,06 € pour 2013. Ce montant inclut la gratification et les avantages en nature et en espèces qu'il convient d'apprécier selon les barèmes en vigueur.

Ce montant de gratification étant un plafond, la collectivité peut fixer un montant inférieur à celui-ci dans sa délibération.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'appliquer la réglementation et de verser la somme maximale autorisée.

23) Communications du Maire

Arrêté du 10 avril 2014

Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire de Montdidier



Arrêté du Maire n°

Date de notification
ou de publication :

Nous, Maire de la Ville de Montdidier,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°352 du Conseil Municipal en date du 18/03/2003 créant une régie de recettes pour les manifestations organisées par la ville,
Vu nos arrêtés n°397 du 23/12/2003 et 21 du 20/01/2004 désignant un régisseur titulaire des recettes et ses suppléants,
Vu la délibération n°392 du 26/06/2003 autorisant le Maire à fixer les tarifs à chaque manifestation,
Vu la délibération n°685 du 15/09/2005 autorisant le Maire à mettre en place une carte d'adhérent,
Considérant que le relais inter-génération organise une sortie au parc d'attractions de Bagatelle à Merlimont le mercredi 23 avril 2014,

ARRETONS

Article 1. Les tarifs sont définis comme suit :

Manifestation	Plein Tarif	Adhérent
Parc d'attractions de Bagatelle	18 €uros	13 €uros

Article 2. Le régisseur de recettes est chargé de l'encaissement.

Article 3. Madame la Responsable du Secrétariat Général et Monsieur le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montdidier, le 10 avril 2014

Isabelle Carpentier
Maire

Arrêté du 14 avril 2014



Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire de Montdidier

Arrêté du Maire n°

Date de notification
ou de publication :

Nous, Maire de la Ville de Montdidier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22 ;

Vu la délibération n°22 du conseil municipal en date du 7 avril 2014 donnant délégations au Maire ;

Considérant que l'assurance des responsabilités civiles et risques annexes de la commune est confiée à la Smacl ;

Considérant que la masse salariale a évolué depuis la signature du contrat ;

ARRETONS

Article 1. – Un avenant n°1 au contrat sera signé avec la SMACL, 141, avenue Salvador Allende à Niort (79031) pour l'assurance des dommages causés à autrui – défense et recours - avec une cotisation à verser au titre de l'avenant de 918.48€ TTC.

Article 2. – Madame la Responsable du Secrétariat Général et Monsieur le Receveur Percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montdidier, le 14 avril 2014

Isabelle Carpentier
Maire

Reçu en Sous-préfecture
Le 15 avril 2014

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h 14.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX